



## Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

**4309**<sup>e</sup> séance

Lundi 9 avril 2001, à 10 h 50

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	Sir Jeremy Greenstock . . . . .	(Royaume-Uni)
<i>Membres :</i>	Bangladesh . . . . .	M. Chowdhury
	Chine . . . . .	M. Shen Guofang
	Colombie . . . . .	M. Franco
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cunningham
	Fédération de Russie . . . . .	M. Lavrov
	France . . . . .	M. Levitte
	Irlande . . . . .	M. Cooney
	Jamaïque . . . . .	Mlle Durrant
	Mali . . . . .	M. Kassé
	Maurice . . . . .	M. Neewoor
	Norvège . . . . .	M. Kolby
	Singapour . . . . .	M. Mahbubani
	Tunisie . . . . .	M. Mejdoub
	Ukraine . . . . .	M. Kulyk

### Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

*La séance est ouverte à 11 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté.

### **Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je présiderai cette séance de façon informelle, comme nous l'avons fait pour la séance sur le Timor oriental, le 6 avril. J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de la Yougoslavie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat de ce matin. Je propose donc, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Sahović (Yougoslavie) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*interprétation du russe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

La séance commencera par un exposé du Secrétaire général adjoint, qui revient d'un voyage dans la région. Elle se fera de façon interactive : les membres du Conseil pourront, après l'exposé, demander la parole auprès de la présidence, comme nous le faisons souvent en consultations officieuses. Lorsque des questions seront posées par les orateurs, je pourrais donner la parole à M. Guéhenno de temps à autre au

cours du débat afin qu'il puisse répondre aux questions à mesure qu'elles se présentent.

Je crois comprendre que certains non-membres du Conseil aimeraient prendre la parole. Je les inviterai à prendre place à la table dans l'ordre dans lequel ils ont demandé à être entendus.

Je donne maintenant la parole à M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

**M. Guéhenno** (*parle en anglais*) : Je suis heureux de présenter aux membres du Conseil de sécurité une mise à jour sur les événements survenus au Kosovo depuis le dernier exposé, fait par le Représentant spécial du Secrétaire général Haekkerup le 16 mars. Je suis également heureux de pouvoir fournir aux membres du Conseil quelques aperçus personnels puisque, comme le Président l'a noté, j'ai fait une visite au Kosovo la semaine dernière.

Je parlerai des progrès faits dans les domaines prioritaires définis par M. Haekkerup au début de son mandat de Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi que des récents événements dans l'ex-République yougoslave de Macédoine qui ont eu ces dernières semaines un effet négatif sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et sur le Kosovo dans son ensemble.

La première priorité du Représentant spécial Haekkerup était le développement d'un cadre juridique au Kosovo comme préalable aux élections dans tout le Kosovo. La MINUK continue d'être impliquée dans un travail intensif d'élaboration du cadre juridique d'autonomie provisoire. Le Groupe de travail mixte créé à cet effet examine les domaines de responsabilité à transférer dans le cadre de l'autonomie provisoire, la composition d'une assemblée et le système électoral à utiliser. À ce jour, les grandes lignes d'un cadre juridique pour l'autonomie provisoire ont été élaborées. Cela inclut des chapitres sur les pouvoirs et les responsabilités, la législature, l'exécutif, les droits de l'homme, les droits communautaires et un médiateur. L'accord général s'est fait sur les éléments à inclure dans le préambule du cadre ainsi que sur les chapitres sur les dispositifs fondamentaux et les principes à respecter par les institutions provisoires de l'autonomie.

Les membres kosovars albanais du Groupe de travail ont, sans surprise, défendu le transfert le plus important possible de l'autorité au contrôle local à la

suite des élections dans tout le Kosovo et ils continuent d'exiger de qualifier le document de constitution intérimaire. Il a été dit très clairement que des domaines importants de responsabilité resteront sous l'autorité directe du Représentant spécial du Secrétaire général, des domaines tels que la force publique, les relations extérieures, la protection des droits des communautés et le contrôle budgétaire final. Par le biais de ces consultations, la MINUK a défendu fermement la protection des droits et des intérêts de toutes les communautés et la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Comme le Conseil le sait, il n'y a toujours pas de représentation de la communauté serbe du Kosovo au Groupe de travail. La MINUK continue d'encourager la communauté serbe du Kosovo à reprendre sa participation. Cela a été une des questions examinées entre le Représentant spécial Haekkerup et le Président Kostunica lors de leur rencontre le jeudi 5 avril. Durant cette entrevue, le Président Kostunica a affirmé son soutien pour la participation d'un expert serbe du Kosovo, pour autant que cette représentation puisse être épaulée par un soutien expert. Le Représentant spécial a soutenu cela et a indiqué que la MINUK prendrait des mesures spécifiques pour faire que les autorités de la République fédérale de Yougoslavie soient aussi informées directement des travaux sur le cadre juridique, comme le demande la déclaration présidentielle du 16 mars 2001.

Les autres communautés du Kosovo sont activement impliquées dans le processus de consultation. Pour assurer son exhaustivité, un mécanisme de consultation a été créé pour les représentants des communautés minoritaires non directement représentées au Groupe de travail. À ce jour, les représentants des communautés bosniaque, turque, rom, ashkali et goranci ont rencontré deux fois le représentant bosniaque du Kosovo au Groupe de travail pour discuter de leur apport au processus. Pour faciliter cet apport, les représentants de toutes les communautés ont reçu la documentation qui est à la base des travaux du Groupe de travail. Celui-ci devrait achever ses travaux très bientôt. À cet égard, j'espère vraiment que la représentation serbe du Kosovo, comme cela a été convenu à Belgrade jeudi dernier, se réalisera sous peu.

Dès que le Groupe de travail aura terminé ses travaux, le Représentant spécial aura des consultations avec la communauté internationale, les pays de la ré-

gion, y compris Belgrade, et, d'abord et avant tout, les représentants des communautés du Kosovo. Alors seulement sera prise la décision finale sur le cadre juridique. Comme je l'ai dit aux Kosovars au cours de ma visite, je crois que les progrès réalisés jusqu'à présent permettront la tenue des élections cette année.

Parallèlement à l'élaboration du cadre juridique, un aspect fondamental est la création d'assemblées municipales fonctionnant démocratiquement, domaine dans lequel de nouveaux progrès ont été réalisés. Alors que la MINUK continue de transférer des compétences aux municipalités en conformité avec le règlement 45 sur l'autonomie des municipalités, la majorité des assemblées municipales sont prêtes à commencer la formulation de leur politique stratégique par la création de commissions de politique et de finance. Ce sera le premier vrai test de la capacité d'autogestion au niveau municipal. Cependant, une préoccupation persistante, à cet égard, est la polarisation persistante de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK) et du Parti démocratique du Kosovo (PDK), et la politisation apparente de l'administration municipale civile.

Il y a eu des progrès mitigés en ce qui concerne l'occupation des sièges réservés par les communautés. Pour la plupart, les représentants des Turcs, Bosniaques, Rom, Ashkalis et Tsiganes du Kosovo ont accepté leur nomination comme membres cooptés et sont également représentés en tant que Présidents adjoints dans trois assemblées. Les progrès ont été plus lents avec la communauté serbe du Kosovo, où la participation est limitée à cinq municipalités. Mais il y a eu des signes très récents que davantage de Serbes du Kosovo veulent maintenant participer et la MINUK fera tout pour consolider ces signes visibles de coopération. Je pense que si nous voulons aller de l'avant à l'échelle de tout le Kosovo, il est essentiel que des progrès concrets soient faits au niveau municipal. Je crois que les deux processus devraient se renforcer mutuellement.

En ce qui concerne les préparatifs des élections, parallèlement aux travaux sur le cadre juridique, la composante de création d'institutions – c'est-à-dire l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) – a entamé des travaux préparatoires pour les élections dans tout le Kosovo sur la base du calendrier « 2 + 6 ». C'est-à-dire, deux mois de préparation et six mois pour les opérations d'inscription et d'élection. Une des premières priorités est d'actualiser et d'intégrer l'état civil et les listes électorales. À cette fin, l'administration civile de l'ONU et la composante

de création d'institutions ont marqué leur accord pour organiser une inscription simultanée.

Autre priorité à cet égard : les opérations d'inscription et d'élection en dehors du Kosovo, pour permettre à ceux qui ont quitté le Kosovo après le 1er janvier 1998 de s'inscrire et de participer aux élections. La MINUK envoie sur tous les fronts des signaux indiquant qu'il est essentiel pour les Serbes du Kosovo de s'inscrire, de participer aux élections et de revendiquer leur place au Kosovo. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la création des institutions a récemment rencontré le Ministre des affaires étrangères Svilanovic de la République fédérale de Yougoslavie, qui a entrepris de coopérer pour l'inscription des communautés ethniques et des personnes déplacées en République fédérale de Yougoslavie. Je pense qu'il s'agit d'un progrès considérable, qui indique clairement que nous considérons la capacité des Serbes kosovars de rentrer au Kosovo comme l'un de nos objectifs futurs.

*(l'orateur poursuit en français)*

Je voudrais maintenant évoquer la deuxième priorité mentionnée par le Représentant spécial du Secrétaire général, à savoir la consolidation du système de maintien de l'ordre et du système judiciaire. La question de l'ordre public, du développement d'un état de droit au Kosovo, est une priorité de première importance pour la MINUK. Afin de renforcer la capacité de la MINUK dans son combat contre le crime organisé, des travaux importants ont été faits pour consolider la police et les institutions judiciaires dans un nouveau pilier unique de la MINUK. L'objectif que nous cherchons à atteindre avec cette nouvelle organisation de la mission est de permettre une réponse plus efficace de la police et des autorités judiciaires face à la criminalité, telle qu'elle s'est développée et telle qu'elle existe au Kosovo. C'est une manière d'être plus efficaces dans la mise en place d'un système judiciaire qui ne soit pas biaisé, qui soit totalement équitable, grâce à une participation internationale, au moins au début, et à une réforme des institutions judiciaires. Le nouveau pilier veillera à ce que le développement du Service de police du Kosovo (SPK) passe de l'objectif actuel de 4 000 agents à un total de 6 000 agents de police, d'ici la fin de 2002. En même temps, il conviendra de développer les capacités de détention du Kosovo pour que, de l'arrestation par la police jusqu'au jugement, il y ait continuité de sorte que les personnes qui sont arrêtées

puissent ensuite être détenues dans des conditions adéquates et jugées.

Les efforts permanents que la MINUK déploie pour briser le cercle vicieux de l'impunité dont bénéficient un certain nombre de criminels et pour traiter les questions relatives au crime organisé ont connu un certain succès dans les dernières semaines. Je voudrais à cet égard signaler une opération conjointe menée par la Force de paix au Kosovo (KFOR) et la MINUK qui a permis l'arrestation et la détention de quatre personnes suspectes en relation avec l'incident tragique de l'autobus de Merdare, dans lequel 10 Serbes du Kosovo ont été tués – le Conseil s'en souvient – à la mi-février. Je crois que cette action qui est à la fois rapide et déterminée de la police de la MINUK et de la KFOR, ces efforts conjoints pour lutter contre le crime organisé, sont un élément essentiel si nous voulons rétablir la confiance au Kosovo, si nous voulons rétablir une mesure de confiance entre les différentes communautés. En outre, toujours concernant les progrès récents dans ce domaine essentiel de la lutte contre le crime organisé et pour la consolidation de la paix au Kosovo, la mise en jugement d'un suspect qui a une grande visibilité dans les activités de crime organisé devrait maintenant être terminée. Ainsi, là aussi, nous faisons des progrès.

Dans ce contexte, je tiens à rappeler au Conseil de sécurité que la MINUK a besoin de davantage de juges et de procureurs internationaux pour traiter l'augmentation des cas délicats, tels que ceux qui résultent soit de crimes motivés par des considérations ethniques, soit de ceux qui sont liés au crime organisé. Le Représentant spécial l'avait mentionné lors de son exposé au Conseil le 16 mars, et je sais que certains membres du Conseil de sécurité sont prêts à fournir des personnels judiciaires supplémentaires. La MINUK, après avoir examiné la question, estime que le chiffre actuel de 11 juges internationaux et de 5 procureurs internationaux pourrait sans difficulté être au minimum doublé.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Je voudrais maintenant aborder la troisième priorité, à savoir la reconstruction économique. Un élément clef de l'autonomie provisoire est la responsabilité financière, et à cet égard les finances publiques du Kosovo doivent être améliorées. Afin d'éviter les pertes de revenus au niveau des finances publiques et du budget consolidé du Kosovo, des perceptions sont en voie

d'être mises en place le long de la frontière avec la République fédérale de Yougoslavie. Les droits de douane ne sont pas perçus sur les biens provenant de la République fédérale de Yougoslavie ni sur ceux qui y sont produits. Jusqu'à présent, des inspecteurs des douanes ont été installés au Poste 3 – à Podujevo dans la région de Pristina – et une perception a été ouverte à Mitrovica, où les Serbes et les Albanais du Kosovo vont travailler ensemble sous la supervision de représentants de la communauté internationale. Des douaniers albanais du Kosovo supervisés par des fonctionnaires internationaux sont déployés à l'un des postes de collecte, et on s'efforce actuellement de recruter des douaniers serbes du Kosovo. La mise en place de postes de douane le long de la frontière avec la République fédérale de Yougoslavie est tout à fait conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et contribuera au financement du budget consolidé du Kosovo à un moment crucial de la période précédant l'autonomie provisoire. Lors de ma visite au Kosovo, j'ai rencontré le chef du pilier reconstruction économique. J'ai eu le sentiment, à la suite de cette rencontre, que des progrès assez importants ont été faits à cet égard, avec un appui financier considérable de la communauté financière, notamment de l'Union européenne, et que les infrastructures du Kosovo sont maintenant dans un bien meilleur état qu'elles ne l'étaient il y a 18 mois.

La quatrième priorité du Représentant spécial du Secrétaire général est l'établissement de relations avec la République fédérale de Yougoslavie et l'ouverture d'un bureau de la MINUK à Belgrade. Il s'agit là d'un élément important qui permettrait de faire des progrès concernant les trois autres priorités que j'ai mentionnées. Amener les autorités de la République fédérale de Yougoslavie à coopérer de façon substantielle et constructive sur des questions d'intérêt commun permettra de rétablir la paix au Kosovo. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup, a rencontré le Président Kostunica à Belgrade le 5 avril pour discuter de plusieurs de ces questions, et nous avons été très heureux de la façon dont cette rencontre s'est déroulée. C'était la deuxième fois que le Représentant spécial du Secrétaire général rencontrait le Président Kostunica, et la rencontre a effectivement été très constructive.

Comme je l'ai déjà mentionné, il y a eu un accord sur l'appui apporté par le Président Kostunica à la participation des Serbes du Kosovo au sein du Groupe de travail sur le cadre juridique. Cependant, je viens de vérifier avec la Mission avant de venir à la salle du

Conseil, et aucun contact n'a été établi avec le représentant des Serbes du Kosovo. J'estime qu'il importe que ce contact ait lieu très bientôt, afin de ne pas retarder le processus. La discussion a également porté sur les modes de coopération entre la MINUK et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie. Dans ce contexte, le Représentant spécial du Secrétaire général a souligné que l'ouverture du bureau de la MINUK à Belgrade constitue un progrès fondamental. Le bureau compte actuellement trois employés de la MINUK : un provenant du bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, un du pilier III et un du pilier IV. Les négociations se poursuivent avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie sur l'Accord concernant le statut de la Mission.

Le Représentant spécial du Secrétaire général et le Président Kostunica ont également parlé des négociations qui se poursuivent sur les détenus et les personnes disparues du Kosovo. À la suite des lois d'amnistie adoptées par les Parlements de la République fédérale de Yougoslavie et de la Serbie le mois dernier, environ 218 des 662 Albanais kosovars détenus en Serbie même ont été relâchés. La MINUK continue d'oeuvrer pour la libération de tous les prisonniers politiques et pour l'instruction des cas qui ne sont pas couverts par les lois d'amnistie. Cette question a de nouveau été soulevée avec le Président Kostunica qui a assuré le Représentant spécial du Secrétaire général que tous les autres cas encore en suspens seraient bientôt réglés.

Sur la question des personnes portées disparues, le Représentant spécial a indiqué qu'il existait désormais une possibilité de commencer à créer des lignes de communication entre les familles de toutes les communautés. Il a été estimé, d'un commun accord, qu'il serait mutuellement avantageux de mettre en place un comité mixte qui assurerait la coopération en vue de régler la question des personnes portées disparues. Je crois que ce type de comité permettra de rétablir une certaine confiance entre les communautés.

S'agissant de l'importante question des retours, le Représentant spécial du Secrétaire général et le Président Kostunica ont convenu d'identifier les régions où il est réaliste d'envisager le retour des Serbes kosovars. Enfin, pour ce qui est de Mitrovica, il a été convenu que les discussions devraient se poursuivre entre la République fédérale de Yougoslavie et la MINUK afin de fournir la protection nécessaire à la population serbe

kosovar, en identifiant notamment les structures sécuritaires communes.

Avant de terminer, j'aimerais parler brièvement de l'ex-République yougoslave de Macédoine, cette question ayant des incidences directes sur les relations intercommunautaires au Kosovo.

Comme le Conseil le sait, les progrès qu'a réalisés la MINUK dans ses priorités essentielles se sont déroulés sur un fond de violence à la frontière du Kosovo et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, et d'instabilité continue dans le sud de la Serbie, ce qui a des effets néfastes sur la MINUK et sur le Kosovo en général. La conséquence la plus grave pour la MINUK des violences dans l'ex-République yougoslave de Macédoine a été l'interruption des approvisionnements de carburant, de vivres et de fournitures médicales essentielles, avec des retards importants dans l'importation de marchandises. Évidemment, les restrictions à la frontière ont également nui à l'économie du Kosovo : on estime que le budget consolidé du Kosovo a subi une perte quotidienne de 500 000 deutsche marks en droit d'accise. La frontière a été rouverte le 3 avril, et l'est restée.

Le système pénal du Kosovo a été surchargé par la détention d'un certain nombre de soldats albanais armés suspects arrivant illégalement de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Face à l'escalade du conflit dans la partie septentrionale de l'ex-République yougoslave de Macédoine, la KFOR a déployé et réorienté plusieurs unités militaires. En fait, il y a huit jours, l'autre dimanche, je me suis rendu à la frontière de l'ex-République yougoslave de Macédoine avec le commandant de la KFOR à ce moment-là, le général de corps d'armée Cabigiosu, et j'ai pu constater comment des unités de la KFOR avaient été déployées en divers points. En même temps, on pouvait voir d'après la nature du terrain que c'est effectivement une frontière très difficile à contrôler.

La MINUK continue d'aider la KFOR en redéployant des unités de police spéciales pour appuyer la présence sécuritaire dans les zones où des unités militaires ont été redéployées. Compte tenu du nombre croissant de passages illégaux de la frontière, la MINUK examine actuellement d'éventuelles mesures punitives face à ce problème. Comme le Conseil le sait, la MINUK a, de par son rôle, encouragé les dirigeants albanais kosovars à condamner publiquement le recours à la violence en tant que moyen de régler les re-

vendications des Albanais dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. À cet égard, je pense que la déclaration des trois dirigeants albanais a été très utile.

La fermeture des frontières n'a pas empêché l'arrivée au Kosovo d'environ 8 000 réfugiés de souche albanaise venus de l'ex-République yougoslave de Macédoine, réfugiés dont la plupart ont été absorbés par des familles d'accueil. Le 3 avril, les autorités de la MINUK, avec l'appui du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ont lancé un processus d'inscription systématique de tous les ressortissants de l'ex-République yougoslave de Macédoine qui sont arrivés à cause du conflit.

Les conflits dans la vallée de Presevo et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine gênent encore plus la liberté de circulation des Serbes kosovars et d'autres communautés minoritaires au Kosovo. Cette liberté de circulation de plus en plus limitée a été aggravée par la suspension temporaire des convois interenclaves car la KFOR doit revoir ses mécanismes sécuritaires. Des efforts sont en cours pour assurer la reprise rapide des escortes là où cela est faisable.

Pour terminer, je voudrais dire qu'en dépit des effets négatifs des conflits sur l'ex-République yougoslave de Macédoine et le sud de la Serbie, conflits susceptibles de déclencher des déplacements humains importants et déstabilisateurs vers le Kosovo – ce qui nous préoccupe au plus haut point – la MINUK a continué d'aller de l'avant avec ses priorités clefs. Les progrès du cadre juridique devraient permettre la tenue d'élections dans tout le Kosovo cette année. D'importantes mesures d'ordre public commencent à porter leurs fruits, et une coopération et un dialogue accrus avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie mèneront à des progrès dans les secteurs clefs de la sécurité et des retours qui, jusqu'à présent, ont empêché la participation des Serbes kosovars aux structures intégrées.

Je crois personnellement qu'il est dans l'intérêt de la communauté serbe kosovar de prendre une part active à tous les niveaux – municipalités, Groupe de travail sur le cadre juridique et groupes spécifiques pour examiner des questions précises. Plus elle participe à ces groupes, je crois, mieux ce sera pour toutes les communautés et plus le Kosovo vivra dans la paix. Je crois que des progrès dans tous ces domaines devraient permettre de jeter des bases solides pour

l'avenir, ce qui, par ricochet, aidera les dirigeants kosovars à rejeter la violence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, d'abord, de s'être donné la peine de se rendre dans cette importante région et, ensuite, de nous avoir fait un exposé et une mise à jour aussi intéressants.

Avant d'ouvrir le débat aux membres du Conseil, j'informe le Conseil que la Suède a demandé à être invitée à participer au débat. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter le représentant de la Suède à participer au débat, conformément aux dispositions pertinentes, à moins qu'il y ait une objection.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Schori (Suède), occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.*

Il sera également demandé à la Yougoslavie de s'adresser au Conseil après l'intervention des membres et une fois que le Secrétaire général adjoint aura répondu à certaines questions. Nous allons donc commencer la liste des orateurs, d'abord les membres du Conseil. Je donne la parole à l'Ambassadeur Lavrov de la Fédération de Russie, qui sera suivi de l'Ambassadeur Shen de la Chine.

**M. Lavrov** (*parle en russe*) : Nous remercions M. Guéhenno de son exposé et de ses impressions personnelles de sa visite au Kosovo. Nous prenons note des efforts du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup, et de la Mission qu'il dirige en vue d'un retour à la normale au Kosovo et pour l'application de la résolution 1244 (1999). Nous estimons que la récente visite de M. Haekkerup à Belgrade, dont M. Guéhenno a fait état, a eu une grande importance. Nous croyons que toutes les questions examinées au cours des discussions entre le Représentant spécial et le Président de la Yougoslavie seront développées et que les accords seront appliqués. Nous sommes persuadés que, sans une telle coopération avec Belgrade, la Mission ne sera pas en mesure de s'acquitter de son mandat.

Il est clair qu'une des questions fondamentales dont tout le monde parle aujourd'hui est la préparation des élections dans l'ensemble du Kosovo. Nous sommes persuadés que, pour qu'elles aient lieu, il faudra assurer des conditions de sécurité qui garantissent vé-

ritablement l'expression démocratique de la volonté de toutes les ethnies de la province et leur participation équitable à tous les organes autonomes.

Nous estimons donc important qu'avant les élections, les personnes déplacées et les réfugiés puissent rentrer au Kosovo. Nous sommes convaincus que des élections organisées à la hâte et imposées sans que soient mises en place des conditions permettant à tous les résidents du Kosovo de voter renforcerait le caractère monoethnique du Kosovo et accentueraient les sentiments nationalistes.

Nous prenons note des travaux entrepris par la mission des Nations Unies visant à convenir du cadre juridique des futurs organes autonomes transitoires. Ces travaux doivent être strictement conformes à la résolution 1244(1999) et avec la participation de Belgrade. Nous notons que cette question a été abordée au cours des entretiens entre M. Haekkerup et le Président Kostunica et nous encourageons un tel dialogue. Nous réaffirmons donc notre position selon laquelle les modalités et le calendrier des élections doivent être approuvés par le Conseil de sécurité.

Je rappelle au Conseil notre proposition d'envoyer une mission du Conseil de sécurité au Kosovo qui, naturellement, se rendrait également à Belgrade. Nous pensons que cela doit être entrepris avant que des décisions soient prises sur le cadre juridique et le calendrier pour la tenue des élections. L'envoi d'une telle mission au Kosovo contribuerait à calmer les émotions des minorités en montrant que le Conseil de sécurité n'a pas l'intention de négliger leurs préoccupations légitimes. Cela permettrait, dans la pratique, d'appuyer le processus de coopération établi entre la mission des Nations Unies et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie et aiderait à réaliser les objectifs de coopération convenus au cours de la visite de M. Haekkerup à Belgrade.

Dans ce contexte, toutefois, nous répétons qu'il importe que la présence internationale déploie des efforts accrus pour assurer la sécurité de tous, y compris, bien entendu, des membres de la communauté serbe et des autres communautés non albanaises. Jusqu'à présent, leur sécurité n'a pu être garantie et le rapport du 3 avril, publié conjointement par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, note que les attaques contre les membres des populations non albanaises de la province n'ont pas diminué et que ces

violences sont manifestement organisées. Ce rapport présente des faits concrets. À cet égard, nous voudrions lancer un avertissement solennel contre toute mesure hâtive prise en ce qui concerne Mitrovica. À moins de prendre en compte les intérêts légitimes des Serbes pour résoudre la question de Mitrovica, une menace réelle existe de voir se dérouler sur tout le territoire du Kosovo une épuration ethnique. Nous lançons donc un appel solennel à la mission des Nations Unies pour qu'elle coopère pleinement avec les Serbes sur la question de Mitrovica.

Nous sommes préoccupés de voir qu'au Kosovo, les médias albanais publient des articles dans lesquels les chefs de plusieurs partis extrémistes du Kosovo expriment leur plein soutien aux activités de ce qu'ils appellent l'armée de libération nationale de Macédoine, et de voir que des journaux au Kosovo publient des listes d'anciens commandants de l'Armée de libération du Kosovo (ALK) qui prennent part aux troubles en Macédoine. Ces personnes sont présentées comme des héros nationaux. Je suis sûr que la mission des Nations Unies au Kosovo le sait bien, et nous sommes convaincus que tant la Mission que la Force de paix au Kosovo (KFOR) doivent, comme cela a déjà été demandé par le Conseil de sécurité, intensifier leurs efforts pour mettre un terme aux activités extrémistes au Kosovo et empêcher que la violence au Kosovo ne gagne d'autres régions de Yougoslavie ni les pays voisins, en particulier la Macédoine.

Nous pensons qu'il est clair maintenant pour chacun que la raison fondamentale de cette situation est la politique d'apaisement des extrémistes du Kosovo poursuivie par la précédente direction de la Mission. Le fait est que tous les problèmes apparus dans la région, y compris les problèmes de violence, trouvent leur origine dans cette politique. Ils viennent du Kosovo, nul ne peut nier ce fait. À cet égard, je rappelle les commentaires qu'a faits M. Dienstbier, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République fédérale de Yougoslavie, lors de la cinquante-septième session de la Commission des droits de l'homme. Il a dit qu'il existait un lien direct entre les activités extrémistes au Kosovo et les terroristes de souche albanaise qui opèrent au delà des limites du Kosovo. La Bosnie subit déjà les répercussions du problème kosovar. Les extrémistes commencent à y recourir aux mêmes méthodes utilisées par les terroristes de souche albanaise au Kosovo. Des événements semblables ont lieu dans la partie croate de la Fédération de

Bosnie-Herzégovine où le personnel international est devenu la cible directe d'attaques à main armée et des prises d'otage. De tels événements montrent que les mauvais exemples sont contagieux et que, sauf mesures énergiques pour mettre un terme aux activités terroristes, beaucoup souhaiteront reproduire ce type de scénario dans d'autres zones des Balkans.

Nous sommes préoccupés par des informations selon lesquelles il y a, depuis peu, une recrudescence des activités du réseau étranger d'extrémistes albanais, en particulier ceux de Suisse, et que ce réseau sert à appuyer les activités au Kosovo et en Macédoine.

Nous appelons encore l'attention sur la nécessité d'une application plus claire et soutenue de la résolution 1160 (1998) en ce qui concerne l'embargo sur les armes à l'encontre du Kosovo. Nous soulignons la nécessité de mener à sa fin logique la démilitarisation et de faire en sorte que les combattants de l'ex-Armée de libération du Kosovo soient bien désarmés. Récemment, à Krivenik, un village du Kosovo près de la frontière macédonienne, une énorme cache d'armes illégales a été découverte. Il a fallu quatre camions à la KFOR pour les transporter. Ces caches d'armes ne sont pas vraiment difficiles à trouver, mais je ne veux pas m'étendre sur ce point.

Nous pensons, que, pour stabiliser les Balkans, il faut des procédés qui se fondent avant tout sur la volonté politique des États de la région, avec le soutien actif de la communauté internationale. C'est là l'idée maîtresse de la proposition faite par le Ministre des affaires étrangères de Russie, M. Ivanov, à Skopje le 21 mars, dans laquelle il a suggéré que les pays de la région adoptent un document exécutoire fixant les obligations mutuelles pour le respect strict des principes de base régissant les relations entre États, surtout l'inviolabilité des frontières, l'égalité souveraine, le respect de l'intégrité territoriale mutuelle, le non-recours à la force, la non-utilisation de leurs territoires dans le but d'inciter ou d'aider aux activités terroristes ou de participer à de telles activités contre d'autres États. À première vue, cette proposition est fort simple, mais nous sommes convaincus que l'inclusion de ces principes dans le cadre d'un document exécutoire aurait un effet positif sur la situation générale. Le Conseil de sécurité pourrait se porter garant d'un tel accord. La communauté internationale enverrait un message très clair contre toute tentative visant à tracer de nouvelles frontières en Europe, y compris aux Balkans.

**M. Shen Guofang** (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint M. Guéhenno de son exposé important, instructif et complet.

La situation au Kosovo demeure instable mais nous sommes néanmoins heureux de constater que les contacts et le dialogue entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie se sont développés. Certains sont particulièrement constructifs. Nous espérons que ces contacts et ce dialogue se poursuivront et s'avéreront bénéfiques pour résoudre le problème du Kosovo.

Actuellement, ce sont les progrès des préparatifs des élections dans l'ensemble du Kosovo qui nous inquiètent le plus. Cela a une incidence directe non seulement sur une solution durable et complète au problème du Kosovo mais aussi sur la paix et la stabilité dans toute la région des Balkans. La Chine est d'avis que les préparatifs des élections dans l'ensemble du Kosovo doivent se dérouler dans le plus grand sérieux et strictement dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. La grande question est évidemment d'assurer une participation complète et égale de toutes les ethnies.

S'agissant des élections dans l'ensemble du Kosovo, j'ai deux questions à poser au Secrétaire général adjoint M. Guéhenno. Premièrement, le Groupe de travail chargé d'étudier le cadre juridique pour le Kosovo a fait des progrès considérables s'agissant des élections au Kosovo, en particulier pour ce qui est de la question centrale de l'autonomie du futur Kosovo. Comme nous le savons, ces progrès ont été faits sans la pleine représentation des Serbes du Kosovo. Nous avons également noté que la MINUK faisait beaucoup pour faire mieux participer les Serbes du Kosovo. Sans la pleine participation des Serbes du Kosovo, quels seraient les effets de ces progrès sur l'avenir des élections dans l'ensemble du Kosovo? Doutera-t-on de l'équité et de l'universalité des élections dans l'ensemble du Kosovo? Qu'a à en dire M. Guéhenno?

Deuxièmement, selon les informations fournies par le Secrétariat, depuis le début du conflit armé en ex-République yougoslave de Macédoine, près de 8 000 résidents albanais de l'ex-République yougoslave de Macédoine ont fui pour trouver refuge au Kosovo. Cette situation risque de causer l'instabilité et de nuire encore à l'ordre public au Kosovo. La présence

d'Albanais de l'ex-République yougoslave de Macédoine aura-t-elle des répercussions sur les élections dans l'ensemble du Kosovo? Quelles mesures prendra la MINUK pour prendre soin de ces réfugiés?

Pour terminer, je tiens à souligner que la Chine appuie la proposition faite par l'Ambassadeur Lavrov, à savoir que le Conseil devrait, en temps voulu, envoyer une mission au Kosovo et à Belgrade afin d'obtenir des informations directes.

**M. Chowdhury** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : L'exposé de M. Guéhenno a été très utile comme le Président l'a lui-même dit, en particulier dans le contexte de sa visite dans la région. Suivant la pratique que le Président tente d'instituer pour nos réunions, je reprendrai certaines des observations faites par M. Guéhenno en essayant de les commenter.

D'abord, s'agissant de la question des contacts entre la République fédérale de Yougoslavie et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), je pense que la réunion du 5 avril entre le Représentant spécial du Secrétaire général M. Haekkerup et le Président Kostunica représente un jalon. J'estime que cette réunion a fait une grande différence dans la manière dont les opérations de la MINUK sont effectuées. Je pense que cela ouvrira de nouvelles possibilités permettant de résoudre beaucoup de questions encore irrésolues. Je reviendrai tout à l'heure sur certaines des questions traitées lors de la réunion du 5 avril, notamment celle des personnes portées disparues et des détenus.

Permettez-moi, à ce stade, de préciser que les informations fournies par M. Guéhenno sur les préparatifs des élections sont très importantes. Le mois dernier, M. Haekkerup nous a parlé des préparatifs, non seulement du cadre juridique, mais également des élections et des dispositions prises en vue de celles-ci. M. Guéhenno vient de nous dire que la MINUK a lancé un appel à toutes les communautés pour leur demander de s'inscrire et de participer aux élections. Nous pensons qu'il s'agit là d'un aspect capital pour la tenue d'élections libres et équitables avec la participation de toutes les communautés. Je crois qu'un processus étroitement lié à celui-ci est le retour des Kosovars au Kosovo afin qu'ils puissent participer aux élections. Nous insistons en particulier sur le retour des Serbes du Kosovo.

Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage aux composantes chargées de l'Administration

civile et de la mise en place d'institutions de la MINUK qui s'efforcent d'organiser les élections avec efficacité. Nous tenons également à dire que le cadre juridique en préparation pour le gouvernement provisoire devrait être élaboré avec la participation de toutes les communautés. Nous pensons qu'il s'agit là d'un élément important à ne pas négliger.

Nous aimerions également dire que, comme cela a été réitéré par la MINUK, les droits et les intérêts de toutes les communautés doivent être reflétés dans ce cadre juridique. Nous croyons que l'appui offert par le Président Kostunica en vue de l'établissement du cadre juridique et son appel aux Serbes du Kosovo afin qu'ils participent au processus sont un facteur très important qui contribuera à la bonne préparation de ce document.

Je vais maintenant aborder la question des personnes portées disparues. Il y a environ 3 000 Kosovars portés disparus, dont un tiers de Serbes. Nous pensons que l'appui du Président Kostunica fourni à M. Haekkerup à cet égard est très important. L'idée d'un comité mixte doit être poursuivie et nous pensons qu'il devrait être établi dès que possible. Nous voudrions demander au Conseil d'appuyer l'idée d'un comité mixte chargé d'examiner la question des personnes portées disparues et des détenus.

Nous saluons, comme je l'ai déjà dit, les efforts actuellement déployés pour le retour des Serbes du Kosovo. Nous aimerions également préciser ici que nous avons demandé un rapport pour la fin du mandat de l'Ambassadeur Henrik Amneus – tant en consultations officieuses qu'en séances plénières – et nous n'avons encore reçu aucune réponse, que ce soit de l'Ambassadeur Amneus ou du Secrétariat. Nous voudrions donc réitérer cette demande par votre intermédiaire, Monsieur le Président, pour que des dispositions soient prises en vue de la présentation de ce rapport au Conseil.

Enfin, nous tenons à dire combien les nouvelles relatives aux efforts de reconstruction économique nous paraissent encourageantes, en particulier celles qui concernent le recouvrement des impôts et le renforcement des infrastructures. Nous estimons qu'il s'agit là de nouvelles très positives et dont nous devons tous nous réjouir.

Je termine en m'associant à l'Ambassadeur Lavrov et à l'Ambassadeur Shen pour proposer que soit entreprise au Kosovo une mission du Conseil de sécurité dotée d'un mandat lui permettant d'examiner les

nouvelles mesures prises et celles qui sont attendues dans les prochains mois.

**M. Mejdoub** (Tunisie) : Monsieur le Président, permettez-moi de joindre la voix de la Tunisie à celles qui se sont exprimées avant moi pour remercier M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour son excellent exposé riche en enseignement sur l'évolution de la situation au Kosovo. Ma délégation lui rend hommage ainsi qu'à toute son équipe pour les efforts déployés en vue de tenir les membres du Conseil régulièrement informés de l'évolution de la situation sur le terrain.

Répondant à votre appel à la brièveté, Monsieur le Président, je limiterai mon intervention à quelques remarques qui, à notre avis, revêtent une importance certaine pour ce qui est de favoriser une solution à la question du Kosovo.

Premièrement, nous pensons qu'à l'heure où la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité est unanimement acceptée par toutes les parties au conflit, il est essentiel que sa mise en oeuvre soit totale et rapide. Selon le paragraphe 11 a) de cette résolution, il appartient à l'administration internationale civile intérimaire de « faciliter, en attendant un règlement définitif, l'instauration au Kosovo d'une autonomie et d'une auto-administration substantielle ». Il est donc clair que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo est chargée de définir les futures institutions autonomes du Kosovo. Ces choix doivent être nécessairement le fruit d'une large consultation avec toutes les parties concernées y compris la République fédérale de Yougoslavie. L'adhésion de toutes les composantes ethniques du Kosovo est le meilleur garant de succès de ce processus. À cet égard, nous encourageons M. Hans Haekkerup, Représentant spécial du Secrétaire général, à continuer son action en faveur d'une définition précise d'un cadre légal préalable à la tenue des élections générales et à oeuvrer à l'application des résultats issus de ces élections.

Deuxièmement, nous avons toujours estimé important que toute solution éventuelle à la question du Kosovo s'inscrive dans un cadre plus large : celui d'une solution globale au problème des Balkans dans son ensemble. La communauté internationale se doit de prendre en considération l'aspect régional qui, à notre avis, est un facteur d'équilibre et de stabilité. Ma délégation se félicite de l'esprit de coopération dont a fait montre le Gouvernement de Belgrade depuis le chan-

gement démocratique intervenu dans ce pays et des mesures d'apaisement adoptées récemment.

Troisièmement, nous voulons exprimer notre préoccupation devant la persistance de foyers de tension, notamment le long des frontières. Cette tension n'est pas de nature à faciliter le retour des réfugiés ni à aider à une réconciliation durable entre les habitants du Kosovo. Tout au contraire, elle ne fait que prolonger la crise et la poursuite des hostilités. Il est donc important de renforcer la sécurité, notamment dans les zones de résidence des minorités, et d'assurer une justice impartiale et non discriminatoire à tous les habitants, comme l'indiquait très justement tout à l'heure M. Guéhenno. Il s'agit, de même, de bannir toutes les formes d'extrémisme et de promouvoir une culture de tolérance ainsi que de trouver une solution négociée à la question des prisonniers de souche albanaise qui se trouvent dans les prisons de Belgrade.

Quatrièmement, ma délégation se félicite des résultats positifs de la réunion des organisations et des pays donateurs tenue à Pristina. Cette importante réunion a permis d'assurer au programme du Représentant du Secrétaire général un large appui pour les étapes à venir. Elle ne devrait pas manquer d'avoir des conséquences positives sur l'ensemble de la situation économique et sociale au Kosovo.

Cinquièmement enfin, nous souhaitons exprimer notre satisfaction face à la décision de l'ex-République yougoslave de Macédoine de réouvrir ses frontières avec le Kosovo, ce qui va permettre l'acheminement des produits de première nécessité aux habitants du Kosovo.

Pour terminer, je voudrais dire que la prochaine réunion que tiendra le Conseil pour entendre le Premier Ministre albanaise sera d'un apport substantiel pour les membres du Conseil et du Secrétariat en ce sens qu'elle permettra d'élargir le champ de réflexion sur la situation au Kosovo et dans la région des Balkans tout entière.

Les priorités dont a fait état M. Guéhenno nous semblent idoines dans cette phase sensible. À plusieurs égards, il est nécessaire, de l'avis de ma délégation, de réfléchir d'ores et déjà sur la stratégie de sortie : étant donné la complexité de la situation dans la région tout entière, une stratégie globale s'avère fondamentale si nous voulons réellement faire une projection à long terme sur l'avenir de la région.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je devrais sans doute signaler que le Premier Ministre albanaise n'a pas pu maintenir son programme et ne viendra donc pas nous parler ce mois-ci, mais je vais essayer de trouver une autre occasion de discussion – sous une forme plus intime, peut-être – sur la politique à long terme dans la région.

**M. Cunningham** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : L'exposé du Secrétaire général adjoint et notre débat sont intéressants, à mon avis, en ce qu'ils permettent de montrer qu'en dépit de quelques divergences et de nouvelles nuances d'approche, la question fondamentale dont nous sommes saisis est toujours la même, à savoir réglera-t-on ou essaiera-t-on de régler les questions non résolues au Kosovo et dans la région par la violence ou bien par le biais d'un processus politique conformément à la résolution 1244 (1999)? L'exposé que nous avons entendu aujourd'hui montre, à mon sens, que des progrès réels sont actuellement faits dans la dernière direction, la direction politique. Nous trouvons cela encourageant et nous pensons que ce Conseil et tous ceux qui le peuvent doivent encourager et appuyer la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force de paix au Kosovo (KFOR) dans cet effort très difficile.

La violence reste la plus grande menace aux progrès dans la région. Une solution politique a été proposée, mais elle est difficile. Nous en sommes tous conscients et nous ne devons nous faire aucune illusion à ce sujet. Nous appuyons énergiquement les nouvelles mesures mises actuellement sur pied par la MINUK pour lutter contre les activités extrémistes et la criminalité organisée, et nous espérons qu'elles entreront en vigueur dans un avenir proche.

Nous faisons pression sur les principaux dirigeants albanaise, au Kosovo et ailleurs, pour qu'ils se joignent à la communauté internationale en demandant de la retenue. Nous croyons fermement que c'est la seule façon d'avancer. Il est essentiel que la KFOR et la MINUK disposent de ce genre de soutien politique de la part des communautés albanaise si elles veulent espérer maintenir la stabilité et la sécurité dans la région. Ils doivent aller au-delà des paroles et agir pour aider à juguler l'extrémisme à l'intérieur et à l'extérieur du Kosovo.

À notre avis, la question des élections est capitale pour cet effort. Je pense que le débat a été intéressant sur ce point. L'Ambassadeur Shen a posé des questions

intéressantes et j'ai hâte d'entendre les réponses. Mais, une fois encore, de notre point de vue, les élections jouent une fonction clef dans ce processus. C'est pourquoi nous soutenons leur tenue dès que possible. Elles aideront à établir les fondations, à répondre aux questions et à solidifier le débat quant à savoir si l'avenir de la région se situe dans un processus politique ou dans la poursuite de la violence. À notre avis, ne pas tenir des élections ouvre la porte à la violence.

Nous sommes très heureux d'entendre que la MINUK fait de réels progrès pour créer le cadre juridique, et nous l'encourageons à aller de l'avant. J'ai noté avec satisfaction l'observation du Secrétaire général adjoint selon laquelle il croit que les élections auront lieu cette année. Nous avons des indications selon lesquelles cela est mieux admis dans la région. Nous nous en félicitons. Nous constatons que des progrès importants sont faits pour encourager tous les peuples du Kosovo à participer au développement du cadre. C'est un autre élément important de progrès. Nous nous félicitons que Belgrade semble prêt à encourager les Serbes du Kosovo à participer. C'est aussi un pas en avant important.

Cela n'a pas fait partie de la discussion mais, puisque le Conseil en a parlé auparavant, je voulais mentionner la question de l'uranium appauvri dans la région. Nous aimerions relever que des études récentes au Kosovo par l'Organisation mondiale de la santé et le Programme des Nations Unies pour l'environnement ont conclu qu'il n'y a pas de lien démontrable entre l'exposition à l'uranium appauvri et la leucémie ou d'autres types de cancers chez l'homme. Ces résultats coïncident avec ceux d'études semblables menées par les États-Unis.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais me tourner vers M. Guéhenno pour qu'il réponde aux questions posées jusqu'ici. Puis je reviendrai à la liste des orateurs.

**M. Guéhenno** (*parle en anglais*) : Plusieurs représentants ont mentionné le sujet fondamental des élections. La délégation chinoise a posé deux questions liées spécifiquement aux élections. Je voudrais répondre d'abord à la deuxième question, c'est-à-dire l'impact des réfugiés de l'ex-République yougoslave de Macédoine sur la stabilité et sur les élections.

Toutes les informations dont nous disposons montrent que les quelque 8 000 réfugiés de l'ex-République yougoslave de Macédoine ont été absorbés

très pacifiquement dans des familles d'accueil albanaises; que leurs besoins sont pris en charge par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres institutions humanitaires; et qu'ils ont bien été enregistrés. Je crois que la plupart de ces réfugiés reviendront effectivement dans l'ex-République yougoslave de Macédoine au fur et à mesure que la situation s'y normalisera. En tout cas, ils ne sont pas résidents du Kosovo et ils ne pourraient ou ne devraient en rien influencer les élections. Je pense qu'ils ne sont pas en jeu, tant du point de vue de l'ordre public et que du point de vue plus formel de la question juridique de la participation aux élections. Ils doivent rester hors du jeu et j'espère que d'ici aux élections, ils ne seront de toute façon plus réfugiés là-bas.

En ce qui concerne la première question – c'est-à-dire quels seraient les effets de la non-participation des Serbes du Kosovo aux élections –, je pense que, si une deuxième élection a lieu au Kosovo sans les Serbes du Kosovo, cela serait effectivement un très mauvais signe et ne présagerait rien de bon pour l'objectif d'un Kosovo multiethnique envisagé dans la résolution 1244 (1999). C'est pourquoi nous faisons de notre mieux pour attirer la communauté serbe du Kosovo et la convaincre de participer activement. Comme je l'ai dit, nous sommes très encouragés par les résultats de la rencontre à Belgrade.

Ici, je voudrais faire un commentaire plus général sur la question des élections. Il est effectivement fondamental que les prochaines élections, les élections dans tout le Kosovo, voient la participation de tous ceux qui ont le droit d'y participer. Cela inclut bien sûr les personnes déplacées actuellement hors du Kosovo et qui l'ont quitté avant le 1er janvier 1998. Une élection pour laquelle on ne ferait pas l'effort de les faire participer ne serait pas juste et, comme on l'a dit, accroîtrait les divisions. C'est pourquoi nous travaillons activement à cette fin avec le gouvernement de Belgrade. Il faut, de fait, une collaboration très étroite entre la Mission et ce gouvernement de Belgrade pour garantir cette participation.

D'autre part, rentrant du Kosovo, mon impression personnelle est que tout retard excessif dans la tenue des élections donnerait plus de pouvoir aux armes qu'aux suffrages. C'est le danger. Les élections permettraient aux différentes communautés de dire leur mot, et nous le constatons dans le nombre de modérés au Kosovo. Des élections bien organisées peuvent donc

être un moyen d'apaiser les tensions. Un retard excessif pourrait mener à la violence.

Au Kosovo, j'ai été frappé par le fait que, si nous voulons rétablir une dose de confiance entre les différentes communautés – et cela même prendra du temps puisqu'il est clair qu'en ce moment cette confiance n'existe pas encore –, cela devra être basé sur une certaine dose de confiance en soi. Les élections auxquelles toutes les communautés pourront participer aideront précisément à cela, plutôt que l'intimidation *manu militari*.

**M. Levitte** (France) : L'Ambassadeur de Suède, Pierre Schori, exprimera tout à l'heure les vues de l'Union européenne. Je souhaiterais réagir à l'excellente intervention de Jean-Marie Guéhenno en développant quelques points, qui ne contrediront certainement pas l'orientation générale qu'il a définie à juste titre.

Premier commentaire sur l'autonomie substantielle : il est très important que les travaux se déroulent dans de bonnes conditions pour donner corps à ce qui est un élément essentiel prévu par la résolution 1244 (1999), et il est excellent que M. Haekkerup y travaille en concertation étroite avec les représentants de toutes les communautés représentées au Kosovo. L'objectif doit être notamment de définir de façon précise les compétences à transférer aux futures institutions provinciales.

M. Guéhenno a mentionné la participation souhaitable et souhaitée des représentants de la communauté serbe, et de ce point de vue-là, nous sommes encouragés par les indications encourageantes que M. Haekkerup a reçues à Belgrade. D'une façon générale, nous considérons que Belgrade a un rôle important à jouer dans le cadre du processus piloté par le Représentant spécial du Secrétaire général.

Ma deuxième remarque porte sur les élections générales. Elles constituent, comme l'a dit Jean-Marie Guéhenno, une étape importante, essentielle même, dans le processus d'approfondissement de la mise en place – et je dirais de l'enracinement – de la démocratie au Kosovo. De ce point de vue, la participation des minorités est indispensable, une préparation minutieuse de cet événement est nécessaire, et nous sommes tout à fait encouragés par le travail qui est déjà accompli sur place.

Ma troisième remarque a trait à la visite de M. Haekkerup à Belgrade jeudi dernier. Il s'agit d'un développement très positif; Jean-Marie Guéhenno a raison de le souligner. Nous partageons son jugement sur l'entretien qui est intervenu entre le Président Kostunica et M. Haekkerup. Nous nous félicitons de voir qu'une relation positive s'établit entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et les autorités de la République fédérale de Yougoslavie. De ce point de vue, l'ouverture du bureau de la MINUK à Belgrade est un développement positif; il facilitera au quotidien ce dialogue nécessaire.

Ma quatrième remarque a trait aux violences ethniques. Elles demeurent une préoccupation essentielle, et plusieurs intervenants l'ont souligné. Nous nous félicitons de la bonne coopération qui existe entre la MINUK et la Force de paix au Kosovo (KFOR) pour écarter les extrémistes, mais il faut que les élus du Kosovo fassent encore davantage, qu'ils fassent entendre avec force, avec détermination, leurs voix pour condamner la violence ethnique et pour promouvoir la concorde. La communauté internationale fait un énorme effort en faveur du Kosovo et de sa population. Il est normal que nous attendions de tous, et notamment de ceux qui ont été élus, qu'ils jouent pleinement leur rôle pour écarter la violence et contribuer ainsi au succès de la tâche confiée à la MINUK, à la KFOR, mais aussi aux élus eux-mêmes par la population.

Tout ceci sera évoqué lors de la réunion ministérielle du groupe de contact qui se tiendra après-demain à Paris. Ce sera l'occasion de faire le point sur ce qui est intervenu et qui est très positif depuis la dernière réunion ministérielle, qui s'était tenue en août dernier à Rome. Mais ce sera aussi l'occasion de faire le point de façon plus générale sur la situation en Europe du Sud-Est. De ce point de vue, ce qui est très frappant – plusieurs orateurs l'ont souligné à juste titre –, c'est de voir à quel point la communauté internationale est unie, à la fois dans son diagnostic et dans sa volonté de préserver la stabilité, l'intégrité territoriale et la souveraineté de tous les États de la région, à l'image de l'unité de notre Conseil, exprimée lorsqu'il a adopté sa résolution 1345 (2001). Il est encourageant et rassurant de voir que toute la communauté internationale, d'une seule voix, encourage les forces d'intégration face aux groupes qui prônent l'émiettement territorial et la fragmentation ethnique.

**Mlle Durrant** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, d'avoir fait le point sur les derniers événements survenus au Kosovo depuis que le Représentant spécial du Secrétaire général a fait un exposé devant le Conseil le mois dernier, et en particulier de nous avoir fait part de ses propres impressions à la suite de sa récente visite au Kosovo.

Lorsque nous nous sommes rencontrés le mois dernier, ma délégation a approuvé les priorités établies par le Représentant spécial du Secrétaire général, et nous tenons à remercier M. Guéhenno de son exposé sur l'établissement d'un cadre juridique pour l'autonomie provisoire, sur le renforcement d'un système de maintien de l'ordre et d'un système juridique efficaces, et sur le redressement économique.

Nous nous félicitons des résultats des discussions que le Représentant spécial du Secrétaire général a eues la semaine dernière à Belgrade avec le Président Kostunica. Ces discussions, ainsi que l'ouverture du bureau de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), peuvent, à notre avis, jeter les bases d'un dialogue et d'une action sur la situation des personnes disparues et des détenus, sur les personnes déplacées et sur celles qui rentrent au Kosovo, ainsi que sur la criminalité organisée et la traite des êtres humains. Nous espérons que des dispositions seront prises rapidement pour créer une commission mixte, car nous convenons avec M. Guéhenno qu'une telle commission pourrait être bénéfique pour les deux parties et être considérée comme une mesure de confiance.

Nous notons que le Représentant spécial du Secrétaire général a accepté de prendre des mesures pour élucider le sort des 3 000 personnes disparues au Kosovo et a soulevé la question des tests d'ADN. Ma délégation souhaite savoir si la MINUK dispose du personnel qualifié pour effectuer ces tests et, sinon, si elle a demandé l'assistance de la communauté internationale.

L'une des préoccupations fondamentales de ma délégation est le processus menant aux élections et à la mise en place d'institutions d'autonomie dans le cadre de la résolution 1244 (1999). D'autres orateurs ont abordé cette question et je ne répéterai donc pas ce qu'ils ont dit. Toutefois, nous souhaitons souligner l'importance que nous accordons à ce processus, au fait que les élections doivent être bien préparées et avoir

lieu dès que possible. Nous considérons la décision d'enregistrer les personnes déplacées comme une autre mesure de confiance, et nous espérons qu'elle encouragera les Serbes du Kosovo à rentrer. Cependant, ces retours n'auront lieu que dans un climat de sécurité et de réconciliation entre les différents groupes ethniques.

Nous espérons qu'avant la tenue d'élections sur l'ensemble du territoire du Kosovo, on pourra convaincre les Serbes du Kosovo de participer aux assemblées municipales et à la gestion des municipalités, et nous souhaitons demander à M. Guéhenno si des mesures ont été prises à cet égard.

Nous sommes troublés par les informations faisant état de l'existence d'une polarisation dans l'administration publique sur des bases politiques et ethniques, et nous estimons qu'il faut combattre énergiquement cette tendance.

Le Kosovo demeure sous la responsabilité directe du Conseil de sécurité, et à cet égard ma délégation appuierait une autre visite du Conseil au Kosovo à un moment qui conviendra aussi bien aux membres du Conseil qu'au Représentant du Secrétaire général.

Ma délégation souhaite attirer l'attention sur une préoccupation que nous avons soulevée lors du dernier exposé, à savoir la prolifération des armes au Kosovo, et en particulier des armes de petit calibre. À ce moment-là, M. Haekkerup a répondu à notre question par ces mots :

« Je ne pense pas qu'il se fasse un trafic important d'armes lourdes à travers le Kosovo, contrairement à ce qui est le cas pour les armes légères. » (*S/PV.4296, p. 38*)

Nous demandons une fois de plus des rapports détaillés sur ce que la MINUK et la KFOR font à l'intérieur du Kosovo pour confisquer les armes illégales et pour appliquer le règlement sur les armes qui a été adopté récemment. Nous aimerions également savoir ce que la KFOR fait pour éviter que des armes entrent sur le territoire et quelles mesures le Comité des sanctions pourrait prendre pour apporter une aide dans ce processus. Nous espérons qu'il sera possible pour le nouveau Commandant de la KFOR de prendre la parole devant le Conseil dans un avenir proche.

Je dois également souligner la déception de ma délégation devant le fait que le dernier rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo (S/2001/333), qui a été transmis dans une lettre datée

du 3 avril 2001, porte sur la période allant du 1er au 28 février 2001. Nous espérons qu'à l'avenir, le Conseil pourra recevoir des rapports de façon plus opportune. Le rapport indique que, durant cette période, les soldats de la KFOR ont découvert et confisqué des armes, des munitions et des explosifs, et ont continué à prendre des mesures pour empêcher l'acheminement de ravitaillement depuis l'intérieur du Kosovo.

Nous souhaitons encourager une collaboration plus étroite entre la MINUK et la KFOR à cet égard, ainsi qu'une plus grande vigilance face aux activités frontalières illégales. Nous continuons à réclamer une surveillance accrue de la frontière administrative pour qu'il soit mis fin aux activités des extrémistes et au trafic d'armes illégales.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur Mahbubani de Singapour, suivi par l'Ambassadeur Franco de la Colombie.

**M. Mahbubani** (Singapour) (*parle en anglais*) : Comme d'autres, je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Jean-Marie Guéhenno de son exposé, et je veux également ajouter, Monsieur le Président, que nous nous félicitons du format que vous avez mis en place – une session interactive pour examiner de telles questions. Cela nous permettra, je l'espère, de répondre de manière plus approfondie aux questions que nous abordons.

Dans cet esprit, je voudrais faire une proposition de procédure et de fond sur cette question. Je crois qu'il nous est utile, lorsque nous parlons du Kosovo – et il semble que nous en discutons une fois par mois ces temps-ci – d'entendre nos 15 perspectives nationales. Mais à mon avis, ce qui intéresse la communauté internationale, c'est de savoir si le Conseil avance dans une direction commune pour résoudre cette grande question. Et là, je reprends la dernière observation de mon collègue de gauche, l'Ambassadeur de Tunisie, qui a dit que lorsque l'on parle du Kosovo, il faut examiner la stratégie de sortie globale. Après avoir participé depuis plusieurs mois aux débats du Conseil sur le Kosovo, je ne sais pas vraiment si, pour ce qui est de notre objectif final qui est d'éliminer cette question de l'ordre du jour du Conseil, nous avançons ou nous reculons. Il me semble que parfois nous avançons et que parfois nous reculons.

Ce faisant, il ne faut pas oublier que, de toutes les opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, celle du Kosovo est l'une des trois plus

onéreuses. Selon les chiffres que l'on m'a communiqués sur les dépenses pour 2000, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) nous coûtera 510 millions de dollars, l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) nous coûtera 540 millions de dollars et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) nous coûtera 500 millions de dollars. Mais si l'on ajoute les autres coûts des ressortissants de la communauté internationale, le Kosovo est de loin l'opération la plus difficile que nous ayons.

Voilà pourquoi il pourrait être utile que nous demandions si, à long terme, nous allons dans la bonne voie, bien que je sache que l'objectif ultime figure à l'annexe 1 de la résolution 1244 (1999), qui dit que notre objectif devrait être un processus politique menant à la mise en place d'un accord-cadre politique intérimaire prévoyant pour le Kosovo une autonomie substantielle, qui tienne pleinement compte des Accords de Rambouillet et des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie et des autres pays de la région, et de la démilitarisation de l'ALK. Ces objectifs ont été précisés. La question est de savoir si nous avançons dans la bonne voie.

J'ai remarqué qu'aujourd'hui, nous avons parlé à maintes reprises des élections, et l'hypothèse généralement retenue est que ces élections seront un pas dans la bonne voie. Je crois que M. Jean-Marie Guéhenno l'a confirmé quand il a dit que les élections sont un meilleur choix que celui des armes. Mais la question que je me pose est la suivante : est-il possible que les élections aient un effet déstabilisateur si, au cours de ces élections, des partis politiques affirment que leur objectif final est d'assurer l'indépendance du Kosovo, alors que d'autres veulent l'application de la résolution 1244 (1999)? Lesquels de ces partis ont le plus de chance de voir leurs points de vue prévaloir aux élections? Je sais qu'il s'agit d'élections municipales mais cela n'empêche pas de soulever des questions de plus grande portée.

Cela étant, je voudrais utiliser deux métaphores pour illustrer certaines des difficultés qui sont les nôtres chaque mois lorsque nous nous réunissons pour discuter du Kosovo. Je commencerai par Hamlet et le spectre. On ne peut mettre cette pièce en scène sans la scène du spectre. De même, chaque fois que nous nous réunissons pour parler du Kosovo, il semble que nous ayons un spectre dans cette salle qui nous demande

quelle est notre destination finale et comment nous comptons y arriver.

La deuxième métaphore est celle d'aller là où nous voulons, et pour cela, j'évoquerai l'image d'un gros rocher que l'on essaie de hisser au sommet d'une montagne. Au vu des observations que nous avons entendues et des discussions sur le Kosovo, il est bien clair que, même si nous sommes tous d'accord sur les grandes lignes des objectifs visés, nous savons tous que nous faisons face à une mission extrêmement ardue. En fait, essayer de reconstruire la trame d'une nation déchirée et d'en refaire une nation unique, revient, comme je l'ai dit, à hisser un gros rocher au sommet d'une montagne. Alors, peut-être, en discutant du Kosovo un mois après l'autre, nous voudrions nous demander si nous réussissons à faire monter le rocher ou si le rocher redescend. J'espère que l'on en tiendra compte dans les discussions à venir sur le Kosovo.

Enfin, puisque plusieurs délégations ont parlé en faveur de la mission du Conseil de sécurité au Kosovo et à Belgrade, je tiens à dire que nous sommes disposés à appuyer cette mission et également à y participer si cela peut être utile.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur l'Ambassadeur. Comme à l'accoutumée, vous nous donnez matière à réflexion. Je crois que nous ne devons pas oublier qu'en ce qui concerne la montée du rocher, il y a un rapport entre la vitesse à laquelle on essaie de le hisser au sommet de la montagne et le risque d'être écrasé par sa retombée vers le bas. Mais c'est à nous et à d'autres d'en juger.

**M. Franco** (Colombie) (*parle en espagnol*) : J'aimerais d'abord remercier M. Guéhenno de son exposé instructif et je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir consolidé ce format interactif que nous apprécions au plus haut point.

Depuis la dernière fois que nous avons examiné cette question au Conseil de sécurité il y a près d'un mois, la situation au Kosovo et dans ses environs a beaucoup changé et ce, de façon très positive. Au cours de mon intervention, j'aimerais poser trois questions à M. Guéhenno et à la fin, faire une observation.

Ma première question porte sur les réfugiés et les personnes déplacées. Il est clair que la situation de cette population reste très préoccupante. Il s'agit malheureusement de l'un des problèmes les plus épineux au Kosovo. Des statistiques indiquent l'ampleur du

problème, mais les informations ne sont pas claires du tout. J'avais prévu de demander à M. Guéhenno plus de précisions sur la situation réelle des réfugiés qui arrivent au Kosovo d'autres régions, ainsi que des personnes originaires du Kosovo qui se rendent dans d'autres parties de la région. Je vous suis donc reconnaissant d'avoir déjà répondu à cette question en réponse à d'autres représentants, mais si vous souhaitez ajouter quelque chose, je vous en serais très reconnaissant.

Ma deuxième question a trait à la situation dans le sud de la Serbie. Les négociations visant à y régler les différends sont importantes et doivent se poursuivre. Nous voudrions lancer un appel aux extrémistes albanais pour leur demander d'honorer l'engagement qu'ils ont pris et de rendre les cinq otages le 10 avril au plus tard. Ma délégation pense que rien ne justifie ces prises d'otages, et M. Guéhenno pourrait peut-être nous faire savoir où en sont les négociations et quelle est la situation actuelle.

Ma troisième question porte sur les activités illicites aux frontières. La réouverture de la frontière entre le Kosovo et l'ex-République yougoslave de Macédoine indique que la violence est mieux maîtrisée. Toutefois, il faut que la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), selon le cas, fassent en sorte que cette frontière ne soit plus le théâtre d'actes illicites. En outre, il faut sensibiliser les personnes qui habitent aux frontières pour qu'elles comprennent que la prévention et la dénonciation des activités illicites relèvent également de leur responsabilité.

Dans ce contexte, j'aimerais demander à M. Guéhenno plus de précisions sur les mesures prises pour réprimer le trafic illicite d'armes légères à la frontière tout comme dans la vallée de Presevo. Comment la communauté participe-t-elle à ces efforts? Quels sont les résultats? Je crois que l'Ambassadrice Durrant de la Jamaïque en a parlé de manière très éloquente et ma délégation appuie ce qu'elle a dit. J'espère qu'à ce propos nous commencerons à recevoir des réponses un peu plus concrètes car nous avons déjà, à plusieurs reprises, posé des questions en la matière.

Ma dernière observation porte sur les relations avec Belgrade. La Colombie soutient les efforts continus déployés par Belgrade et par la MINUK pour amé-

liorer leurs relations et pour travailler en équipe sur plusieurs questions.

L'accord sur la participation de la population serbe du Kosovo au Groupe de travail sur le cadre juridique en même temps que la participation accrue de la population serbe aux assemblées du Kosovo peuvent être considérées comme un résultat du travail d'équipe entre la MINUK et Belgrade. Nous espérons que ces tendances positives se poursuivront afin que les élections générales prévues dans un proche avenir au Kosovo jouissent de l'appui de la population serbe et soient réellement représentatives.

Je voudrais terminer en rendant hommage aux travaux de la MINUK et à la volonté remarquable manifestée par le Gouvernement de Belgrade de contribuer à la stabilité régionale.

**M. Kolby** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier M. Guéhenno de son exposé. Nous notons que les travaux sur le cadre juridique avancent et que le Représentant spécial du Secrétaire général a l'intention de tenir des élections générales au Kosovo cette année. Nous sommes encouragés par les informations qu'a données M. Guéhenno concernant les progrès visant au retour des Serbes du Kosovo dans le Groupe de travail. Nous nous attendons à ce que, dans le cadre de ce processus, les Kosovars consacrent des efforts accrus à l'arène juridique et politique. La Norvège regrette profondément et condamne les attaques violentes perpétrées contre les minorités ethniques, qui paraissent être de mieux en mieux organisées et qui cherchent à saper nos efforts tendant à garantir un Kosovo multiethnique.

Les violences continues des extrémistes, qui sont également perpétrées contre des Albanais de souche, montrent que les progrès réalisés dans l'organisation des élections ne s'accompagnent pas d'une amélioration de la situation en matière de sécurité. Pour que les élections aient lieu, il faut tant un cadre sécuritaire qu'un cadre juridique. Les dirigeants albanais du Kosovo devraient savoir que le meilleur appui qu'ils puissent donner au processus électoral est l'adoption de mesures publiques vigoureuses pour prévenir la violence et créer des conditions propices au retour des réfugiés et des personnes déplacées. Aussi séduisantes que soient les élections à l'échelle de la province, leur succès dépendra de la façon dont ces conditions sont satisfaites. Dans ce contexte, j'aimerais demander à M. Guéhenno s'il a le sentiment que les dirigeants du

Kosovo reconnaissent pleinement la nécessité d'améliorer la situation en matière de sécurité.

Pour garantir des élections légitimes, il est essentiel que les Serbes du Kosovo et les autres minorités ethniques soient correctement représentés au niveau des préparatifs, du scrutin et des institutions. Nous croyons qu'une coopération plus étroite entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et les autorités de la République fédérale de Yougoslavie pourrait contribuer à cela. La Norvège accorde son plein appui aux efforts du Représentant spécial du Secrétaire général tendant à faire participer les autorités yougoslaves, et nous nous félicitons de la visite qu'il a effectuée à Belgrade la semaine dernière et des résultats qu'il a obtenus. Nous croyons qu'il est important maintenant d'ouvrir un bureau à part entière de la MINUK à Belgrade.

La Norvège est encouragée par les mesures prises récemment par Belgrade pour traduire en justice les personnes inculpées pour crimes de guerre ainsi que pour appliquer le plan Covic dans la région de Presevo. Pour accroître davantage la confiance, tous les prisonniers politiques devraient être libérés des prisons serbes sans délai. Pour leur part, les dirigeants de souche albanaise devraient coopérer davantage pour élucider la question des personnes disparues. Nous souscrivons au commentaire fait par M. Guéhenno selon lequel une commission mixte serait une mesure importante.

L'absence de confiance du public dans les institutions chargées du maintien de l'ordre et dans l'appareil judiciaire représente une grave difficulté. La Norvège appuie la mise en place d'une nouvelle composante de la MINUK visant à maintenir une totale implication dans ce domaine du Représentant spécial du Secrétaire général. S'attaquer à la croissance alarmante de la traite des femmes et des enfants est l'une des tâches les plus urgentes.

Enfin, la Norvège souscrit pleinement au fait que M. Guéhenno et d'autres aient insisté sur l'importance des aspects régionaux de la mise en œuvre de la résolution 1244 (1999), et nous voudrions savoir ce qu'il attend comme conséquences éventuelles si le Monténégro prenait des mesures pour se séparer de la République fédérale de Yougoslavie.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à nouveau la parole au Secrétaire général adjoint pour qu'il réponde aux questions qui ont jusque-là été po-

sées. Après quoi, je donnerai la parole au Conseiller Kulyk de l'Ukraine.

**M. Guéhenno** (*parle en anglais*) : J'aimerais répondre d'abord aux trois questions posées par l'Ambassadeur de la Jamaïque. S'agissant des tests ADN, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) souhaiterait tirer parti de l'expérience d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales spécialisées qui ont effectué un travail analogue en Bosnie-Herzégovine. Je pense que nous nous mettrons en contact avec ces organisations et nous aurons évidemment besoin de fonds pour soutenir leurs travaux. Mais c'est une source dans laquelle il nous faut puiser pour cette question particulière, très délicate et importante.

En ce qui concerne la participation des Serbes du Kosovo aux Assemblées municipales, des progrès réels ont été faits, surtout après le changement de dirigeants à Belgrade. Récemment, les représentants serbes du Kosovo sont entrés dans les Assemblées municipales, y compris dans certaines municipalités difficiles autour de Pristina. Cela crée donc un précédent en montrant que ceci peut être réalisé sans explosion de violence. Nous espérons que cela ouvrira la voie à une plus large participation dans d'autres municipalités, en particulier dans une municipalité clef telle que Pristina.

Je peux assurer le Conseil que dans les municipalités où les Serbes demeurent malheureusement en dehors des structures au pouvoir, la MINUK insiste pour veiller à ce que les ressources municipales soient réellement allouées à la communauté serbe.

La troisième question soulevée par la Jamaïque a trait à la réglementation des armes. Ce que je peux dire sur ce point est que la MINUK a promulgué une réglementation très complète il y a un mois qui interdit la possession d'armes illégales et impose des sanctions très sévères. Si je ne me trompe, une peine de 10 ans de prison est encourue dans certains cas. Actuellement, nous sommes encore en période de grâce, et une vaste campagne d'information est en cours, en coopération étroite entre la Force de paix au Kosovo (KFOR) et la MINUK, consistant à faire du porte-à-porte pour s'assurer que la population entière du Kosovo est bien informée de cette nouvelle réglementation. Cette campagne d'information sera suivie d'un mois d'amnistie pour ceux qui se rendront – une période de grâce d'un mois en somme –, au cours de laquelle les Kosovars pourront remettre leurs armes. Je crois comprendre que

cette période ira jusqu'à la fin du mois de mai. Nous nous attendons à ce qu'un certain nombre d'armes soient rendues. En fait, il existe encore beaucoup d'armes au Kosovo, et il y en aura probablement encore beaucoup après cela. Mais nous serons mieux à même de contrôler la possession d'armes illégales, et je pense que c'est un pas important en avant.

Le Représentant permanent de Singapour a demandé si les élections pourraient avoir un effet déstabilisateur puisque, en effet, la question de l'indépendance se posera. Durant les élections, tout au moins, elle sera défendue par certains partis. Nous savons que tous les partis politiques qui s'étaient inscrits l'année dernière pour les élections municipales avaient placé l'indépendance au centre de leur plate-forme électorale. Manifestement, cela ne sera pas différent lors des élections qui auront lieu sur tout le territoire du Kosovo. Les politiciens du Kosovo sont encore en concurrence pour ce qui est de manifester leur nationalisme. Cette question de l'indépendance est, du côté albanais, l'une des rares questions sur lesquelles ils s'entendent.

En même temps, on m'a dit – et c'est l'expérience acquise dans les municipalités où nous avons commencé à avoir une administration qui fonctionne – que plus ils peuvent se concentrer sur la gestion pratique du Kosovo, plus cela atténuera les tensions. Ils voudront peut-être mettre en avant leur opinion politique, et je ne me fais aucune illusion que leur opinion politique sera exprimée. Mais ils devront alors se concentrer sur les questions pratiques relatives à l'autonomie substantielle et traiter de nombreuses questions pratiques. J'ai dit que l'infrastructure est en bien meilleur état, mais de nombreuses questions pratiques doivent être traitées si l'on veut gérer efficacement le Kosovo. Le fait de se concentrer sur ces points devrait, espérons-le, réduire les tensions.

La Colombie a posé trois questions. S'agissant des réfugiés et des personnes déplacées, j'ai donné les chiffres les plus récents dont je dispose. Le retour au Kosovo des Serbes déplacés est effectivement, selon moi, une question politique très importante. C'est l'une des grandes priorités du Représentant spécial du Secrétaire général. Cela va se faire progressivement, car des actions soudaines et massives compromettraient la sécurité des Serbes. Je ne pense, hélas, pas que les ressources et le contexte politique permettent actuellement un retour massif. Toutefois, la MINUK est attachée à organiser un retour progressif et à travailler concrète-

ment avec tous les partenaires impliqués pour entamer ce processus afin d'envoyer un signal, à savoir que les Serbes ont leur place au Kosovo.

La seconde question portait sur les négociations en cours dans le sud de la Serbie. Ces négociations ont démarré lentement compte tenu des multiples violations du cessez-le-feu et de la composition de l'équipe de négociation albanaise. Nous préconisons l'idée de commencer à appliquer un ensemble de mesures d'établissement de confiance. À cet égard, nous apprécions vivement la conduite des forces armées yougoslaves, qui ont été redéployées dans certaines parties de la zone de sécurité terrestre. Je réitère que la composition des forces redéployées ne devraient pas inclure des troupes qui ont été associées aux événements du Kosovo. Il me semble que cela enverrait un signal susceptible d'exacerber les tensions. Je pense qu'il nous faut traiter cette question sensible et délicate, où la perception joue un rôle prépondérant, d'une manière progressive et graduelle afin d'éviter des tensions inutiles.

La troisième question soulevée par la délégation colombienne portait sur les activités illicites à travers la frontière. Comme je l'ai dit, je me suis rendu dans la zone. C'est un terrain montagneux et boisé. Je ne voudrais pas donner au Conseil l'idée que nous sommes en mesure de maîtriser la frontière à 100 %. Pour ce faire, il faudrait une force énorme. Néanmoins, j'ai été très encouragé par l'engagement pris par la KFOR et par la MINUK de déployer des efforts efficaces et coordonnés afin d'assurer un contrôle aussi efficace que possible. Ces efforts ont permis d'appréhender plusieurs personnes, en particulier des Albanais de souche venant de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Plusieurs saisies d'armes ont été opérées avec succès, comme l'a rappelé l'Ambassadeur Lavrov. La KFOR et la MINUK sont en train d'étudier la possibilité de renforcer le cadre juridique leur permettant d'agir à cet égard afin que les personnes appréhendées en train de traverser illégalement la frontière reçoivent les sanctions qui s'imposent. S'agissant de toutes ces questions, nous entretenons des contacts très étroits avec les autorités de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Il me semble que tout contrôle efficace des frontières nécessite de réelles interactions entre la MINUK, la KFOR et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

L'Ambassadeur de la Norvège a soulevé la question de savoir si l'engagement des dirigeants kosovars albanais en faveur de la sécurité était suffisant. J'ai déclaré à ces dirigeants, lorsque je me suis rendu au Kosovo la semaine dernière, qu'il y avait effectivement eu un large mouvement international de compassion en faveur du Kosovo et que les efforts déployés par la communauté internationale, comme cela a été rappelé par plusieurs délégations, sont massifs. Cette compassion s'évanouira si l'engagement pris par tous les dirigeants, kosovars et serbes, vis-à-vis d'un Kosovo multiethnique était remis en question.

Je pense qu'il est important que tous les dirigeants envoient les signaux qui s'imposent à cet égard s'agissant, par exemple, du fonctionnement des municipalités. Le directeur de la deuxième composante, Tom Koenigs, qui est assis derrière moi, et qui travaille dans des conditions difficiles au Kosovo, pourrait appuyer mon propos. Lorsque nous traitons avec les municipalités, nous devons leur faire comprendre la nécessité de faire preuve de tolérance dans leur exercice du pouvoir. Je leur ai moi-même fait savoir que la démocratie n'était pas la dictature de la majorité, mais plutôt le respect de la minorité. La mission continuera d'insister sur cet aspect auprès de tous les dirigeants du Kosovo. Je sais qu'il faudra du temps avant que cela soit pleinement accepté par toutes les communautés du Kosovo.

L'Ambassadeur de la Norvège a également posé une question à propos de la dimension régionale de la situation. Je crois personnellement que le processus de stabilisation des Balkans doit combiner deux approches, l'une du bas vers le haut et l'autre du haut vers le bas. Il faut envoyer un message clair. Je pense que le message envoyé par la communauté internationale est particulièrement clair et évident : l'interminable fragmentation et la délimitation incessante des frontières ne mènent nulle part et ne constituent aucunement un facteur de stabilité.

Il est certes très important que toutes les communautés du Kosovo – et il en serait de même, je suis sûr, dans une autre situation, en Bosnie par exemple – comprennent que si l'on érode des principes fondamentaux, on n'aboutira pas à la stabilité et à la paix. Et dans le même temps, si nous désirons réellement la stabilisation – et c'est ce qui est particulièrement difficile dans le travail de la MINUK – il convient d'adopter également une approche du bas vers le haut. Cela veut dire que les communautés locales – et s'agissant du Koso-

vo, nous savons combien il y a de communautés différentes – doivent commencer à assumer leurs responsabilités et accepter tous ces principes, ce qui ne saurait être simplement affirmé par les dirigeants. À cet égard – et je pense que ceci est lié à ce que je disais s’agissant de mettre l’accent sur la gestion de leur vie quotidienne – je suis préoccupé de voir que, lorsque je me rends dans une ville telle que Mitrovica, la priorité est donnée à l’ordre du jour politique de toutes les communautés et non pas aux besoins de répondre aux questions de la gestion pratique d’une ville. Je crois que les efforts de notre mission doivent aller dans cette direction. Cela prendra du temps, mais si nous faisons preuve de fermeté, je suis certain que nous réussirons en fin de compte.

**Le Président** (*parle en anglais*) : J’aimerais demander aux membres du Conseil qui n’ont pas encore parlé de se concentrer sur les questions qui n’ont pas encore été soulevées car nous devons allouer le temps nécessaire à nos deux orateurs de l’extérieur, la Yougoslavie et la Suède.

**M. Kulyk** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je me joins à tous ceux qui ont remercié le Secrétaire général adjoint Guéhenno de son exposé détaillé et intéressant. Je voudrais également le remercier des réponses qu’il a apportées aux questions des orateurs précédents, et qui me permettront de raccourcir considérablement mon intervention.

L’exposé a montré qu’au cours de la période à l’examen, la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) en général a continué d’enregistrer des progrès. Nous sommes d’accord avec les priorités fixées par son chef. Ma délégation se félicite de la réunion entre le Président yougoslave, M. Kostunica, et le chef de la MINUK, M. Haekkerup, tenue récemment à Belgrade, et des résultats annoncés. Nous trouvons encourageante la nouvelle selon laquelle les autorités yougoslaves ont accepté d’inciter les Serbes du Kosovo à participer au parachèvement du cadre juridique de l’autonomie provisoire de la province. Nous estimons que la pleine participation des Serbes du Kosovo – représentés et secondés par des experts juridiques de Belgrade – aux activités du groupe de travail concerné faciliterait le règlement de l’importante question de l’engagement des autorités yougoslaves. Elle est également essentielle pour que la Mission puisse progresser dans la préparation des élections générales au Kosovo, de façon à pouvoir les organiser dès que toutes les conditions seront réunies.

Pour sa part, la MINUK doit redoubler d’efforts pour s’enquérir du sort des personnes – serbes pour près d’un tiers – portées disparues au Kosovo et pour veiller à l’amélioration des conditions de sécurité des rapatriés serbes. L’idée d’une commission mixte mentionnée par M. Guéhenno est une idée intéressante, qu’il serait bon d’appuyer comme susceptible de renforcer considérablement la confiance.

Nous avons appris dans la presse que, lors de la réunion entre le Président yougoslave et le chef de la MINUK, la signature éventuelle d’un accord de coopération entre Belgrade et la mission des Nations Unies au Kosovo avait été envisagée. Il serait utile, à cet égard, que M. Guéhenno nous donne plus de détails sur cette question, et en particulier sur les sujets qui seraient couverts par l’accord.

S’agissant de la priorité accordée par la MINUK à la promotion d’un système judiciaire et de force publique, nous sommes favorables à ce que les efforts de la Mission dans ce domaine soient regroupés au sein d’une composante nouvelle et distincte. Il convient de faire porter l’accent sur les mesures de lutte contre la criminalité organisée, le trafic d’armes et de drogues, ainsi que sur le blanchiment de l’argent. Nous remercions M. Guéhenno des informations qu’il vient de nous donner sur les mesures pratiques en ce sens. Nous considérons que ces mesures devraient être renforcées.

Nous notons que l’exposé, comme le débat, n’a pas porté que sur la situation au Kosovo, mais a touché l’évolution de la situation dans l’ensemble de la région. Cela atteste de la nécessité d’une démarche régionale efficace de la communauté internationale face aux problèmes existants. Les remèdes qui s’imposent sont différents selon qu’il s’agit du Kosovo, de la République de Macédoine ou du sud de la Serbie, malgré l’importance des principes généraux de base. À cet égard, l’initiative du Ministre russe des affaires étrangères mentionnée tout à l’heure par l’Ambassadeur Lavrov, qui consisterait à faire signer par les pays de la région un instrument exécutoire les engageant sur les principes fondamentaux du droit international, notamment l’inviolabilité des frontières et de l’intégrité territoriale, nous paraît mériter une étude approfondie.

Nous trouvons encourageante la tendance générale à une stabilisation de la situation de sécurité dans le sud de la Serbie. Toutefois, les attaques et les provocations dont la police serbe reste l’objet menacent la

suite du processus de négociations et sont très préoccupantes.

En ce qui concerne la situation en République de Macédoine, nous prenons acte de la désescalade progressive et nous attendons avec impatience de voir progresser le processus de négociations qui va être engagé par le Gouvernement macédonien entre toutes les parties – y compris celles qui représentent les Albanais de souche. Nous espérons que ce processus créera une dynamique propice au consensus national, lequel influera également positivement sur l'évolution de la situation dans toute la région.

**M. Kassé (Mali) :** Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint, Jean-Marie Guéhenno, de cette mise à jour fort détaillée, et des bonnes nouvelles qu'il nous dit avoir ramenées du Kosovo, malgré la violence qui persiste le long de la frontière entre le Kosovo et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Face à ce sombre tableau, nous tenons à réaffirmer notre ferme condamnation des actes terroristes commis par des groupes extrémistes. Nous disons non aux violences ethniques. Nous estimons que l'extrémisme ethnique ne fait que fragiliser la région des Balkans et compromettre ainsi dangereusement les efforts que déploient actuellement la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la communauté internationale. En attendant d'endiguer ce flot, nous continuons d'encourager la MINUK et la Force de paix au Kosovo (KFOR) à redoubler d'efforts pour sécuriser la frontière entre le Kosovo et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Pour revenir aux bonnes nouvelles communiquées par M. Guéhenno, ma délégation note avec satisfaction les priorités dégagées par le Représentant spécial du Secrétaire général. Nous pensons qu'il s'agit là de bonnes priorités et qu'elles peuvent être mises en oeuvre. À ce stade de notre réunion, je me garderai de passer en revue toutes ces priorités, mais nous partageons en particulier ce qui a été dit à propos des élections et du cadre légal pour la tenue de ces élections. Toutefois, ma délégation estime que, pour que la MINUK puisse aller de l'avant – et elle doit continuer de le faire – il est important de renforcer la coopération avec Belgrade, et ce afin de permettre le règlement de certaines questions difficiles qui apparaissent au nombre des priorités du Représentant spécial du Secrétaire général.

Il importe également de mettre un terme définitif à la violence. Tout le monde, en particulier ceux qui en ont les moyens, devrait aider la MINUK et la KFOR dans ce sens. L'avenir de cette région comme de toute autre région en conflit réside dans une solution politique. Étant d'une région qui mène un combat contre la circulation illicite des armes légères, nous soutenons pleinement les observations faites à cet égard par les Ambassadeurs de la Jamaïque et de la Colombie.

Enfin, nous appuyons les propositions faites par plusieurs délégations, à commencer par l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, relativement à l'envoi à un moment opportun d'une mission du Conseil de sécurité au Kosovo.

**M. Cooney (Irlande) (parle en anglais) :** Je m'efforcerai d'être aussi bref que possible. Je voudrais tout d'abord remercier M. Guéhenno de son exposé très instructif et de la manière détaillée avec laquelle il a répondu à beaucoup des questions qui lui ont été posées. La Suède devant intervenir dans un instant au nom de l'Union européenne, je me contenterai de quelques brèves observations.

Nous tenons à insister encore une fois sur la nécessité d'apaiser les frictions entre les communautés serbe, albanaise et les autres communautés du Kosovo. Je voudrais mentionner par conséquent un certain nombre de domaines dans lesquels nous pensons que des mesures de confiance peuvent être prises rapidement à cet égard.

D'abord, face au niveau inacceptable des violences dont font l'objet les ethnies minoritaires, nous pensons que le Conseil doit exiger que les membres influents de chaque communauté mettent à profit cette influence pour s'opposer, justement, à de telles activités. J'ai été heureux, à ce propos, d'entendre M. Guéhenno dire qu'il avait fait la même remarque aux communautés sur le terrain.

Deuxièmement, il faut un retour rapide des réfugiés. On en a déjà longuement discuté et je me contenterai pour ma part d'encourager la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo à continuer de travailler en priorité à cette question.

S'agissant de la libération des prisonniers politiques albanais du Kosovo encore détenus, nous avons déjà salué la décision des autorités yougoslaves d'adapter et d'appliquer une loi d'amnistie, mais je

dois dire que j'ai été surpris d'entendre M. Guéhenno parler de 400 Albanais du Kosovo encore détenus. J'aimerais savoir pourquoi, et quand ils seront libérés.

Enfin, sur la question des personnes portées disparues, nous appuyons entièrement l'idée d'un mécanisme ou d'une commission mixtes chargés d'enquêter sur le sort des personnes disparues, mais à condition que toutes les communautés touchées y soient représentées.

**M. Neewoor** (Maurice) (*parle en anglais*) : Nous remercions vivement le Secrétaire général adjoint Guéhenno, de son exposé très complet. Nous prenons note des importants progrès enregistrés sous la direction de M. Haekkerup dans la mise au point finale d'un cadre juridique pour l'autonomie substantielle du Kosovo dans le cadre de la résolution 1244 (1999).

Nous saluons l'entretien entre M. Haekkerup et le Président Kostunica, qui a accepté d'exhorter les Serbes du Kosovo à participer aux préparatifs du cadre juridique et aux élections. Nous considérons un tel dialogue comme extrêmement important pour la bonne mise en œuvre de la résolution 1244 (1999).

Obéissant à l'appel du Président d'être bref, je parlerai brièvement des élections. Nous croyons que pour que les élections soient crédibles, elles doivent non seulement être libres et équitables, mais toutes les communautés doivent pouvoir y prendre part. Cela ne peut avoir lieu que si les conditions de sûreté et de sécurité existent dans lesquelles les groupes minoritaires peuvent exercer leur droit de vote librement et sans crainte ou entrave. À cette fin, nous considérons les points suivants comme extrêmement importants.

Premièrement, tous les réfugiés et personnes déplacées devraient être encouragés à regagner leurs foyers. Deuxièmement, le processus d'inscription des électeurs devrait veiller à atteindre tout électeur potentiel et les listes électorales doivent être aussi complètes que possible. Troisièmement, le cadre juridique doit être tel que les communautés minoritaires se sentent assurées qu'elles auront des droits entiers à une représentation adéquate dès le départ, non seulement dans la législature, mais aussi dans l'administration.

Tenir compte du fait que les élections au Kosovo auront sans aucun doute une incidence dans toute la région est une raison de plus pour faire en sorte que le résultat des élections au Kosovo soit indiscutablement et pleinement crédible. Il y a d'autres endroits où il y a

des communautés multiethniques et où ont lieu des élections démocratiques. Je pense que les exemples disponibles ailleurs peuvent être examinés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) lors de l'élaboration du cadre juridique pour le Kosovo.

Enfin, j'espère que le Conseil de sécurité aura la possibilité d'examiner le cadre juridique une fois que le texte sera prêt.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux non-membres du Conseil, je vais juste dire quelques mots en ma qualité nationale de représentant du Royaume-Uni.

La Suède fera quelques observations politiques générales auxquelles nous nous rallions, lorsque son représentant parlera au nom de l'Union européenne.

Je veux simplement faire une observation sur le maintien de l'ordre, auquel nous souscrivons pleinement comme étant une priorité absolue de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), et ce à juste titre. Je note le commentaire de M. Guéhenno selon lequel le nombre de juges et de procureurs internationaux doit être doublé. Le Royaume-Uni est tout prêt à essayer d'y contribuer. Mais il nous faut une demande directe officielle, s'il vous plaît, et nous agissons sur cette base. Le Secrétariat doit également examiner les aspects du financement dès que possible. Nous serions reconnaissants qu'on nous éclaire à ce sujet.

Tout le monde se concentre sur les élections et nous aussi. Mais je n'en parlerai pas en détail. Il existe visiblement un risque politique que, si on a une campagne électorale, les questions plus larges du futur statut du Kosovo seront ouvertes. Ce n'est bien sûr pas une raison pour ne pas tenir les élections. Nous devons franchir les étapes du retour du Kosovo à une vie politique normale, et nous devons prendre ces risques. Mais nous suivrons tous la situation de très près pour voir si les résolutions du Conseil de sécurité sont respectées et appliquées et si les dirigeants des communautés comprennent les limites dans lesquelles ils travaillent. Tout changement à venir devra être accepté, évidemment, par la communauté entière de ceux qui sont étroitement impliqués.

Enfin, nous sommes heureux que le Représentant spécial soit allé à Belgrade et qu'il ait eu de bons entretiens avec le Président Kostunica et d'autres. Le Mi-

nistre des affaires étrangères Cook était là, la veille du Représentant spécial; lui aussi a eu des discussions très constructives avec les dirigeants de Belgrade. Je crois que le ton commence à changer et cela nous fait espérer que les deux parties commencent à comprendre la nécessité de la réconciliation ethnique. J'espère que cela pourra avancer avec les nouveaux dirigeants à Belgrade.

Je reprends à présent mes fonctions de président du Conseil.

Me tournant vers les non-membres du Conseil qui vont maintenant s'exprimer, je donne la parole au représentant de la Yougoslavie.

**M. Sahović** (Yougoslavie) (*parle en anglais*) : Puisque c'est ma première intervention au Conseil de sécurité ce mois-ci, permettez-moi d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence pour le mois d'avril. Je veux aussi remercier le Secrétaire général adjoint Guéhenno de son exposé détaillé, très intéressant et instructif.

Compte tenu du caractère de cette réunion, je limiterai mes commentaires à quelques-unes des questions abordées ici aujourd'hui. De l'exposé et des interventions par des membres du Conseil qui ont suivi, il est évident que la situation au Kosovo-Metohija, province de la République yougoslave de Serbie, est toujours une cause de préoccupation grave en raison des violences persistantes contre les communautés non albanaises, essentiellement la communauté serbe.

De nombreuses questions en suspens restent sans solution – l'absence de sécurité pour les non-Albanais, l'absence de conditions pour le retour des personnes déplacées au Kosovo-Metohija et la militarisation accrue de la province, pour n'en citer que quelques-unes. En outre, nous sommes particulièrement intéressés à ce que la question des personnes disparues reçoive une attention prioritaire et à ce que des mesures concrètes soient prises pour trouver ce qui leur est arrivé. Une telle mesure serait la création d'un comité mixte, qui a été mentionnée ici par M. Guéhenno.

Par ailleurs, nous devrions aussi relever certains signes positifs. D'abord et avant tout, je pense au fait que, la semaine dernière, le Président Kostunica a rencontré le Représentant spécial du Secrétaire général M. Haekkerup. La visite du chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) à Belgrade, que nous avons chaleureu-

sement saluée, est un signe net que la République fédérale de Yougoslavie et la mission des Nations Unies au Kosovo sont prêtes à coopérer. Ouvrir un bureau de la MINUK à Belgrade – et nous attendons de nouvelles discussions sur la question du statut – contribuera certainement encore davantage à promouvoir cette coopération. Je crois que ceci encouragera aussi les Serbes du Kosovo-Metohija à participer au processus de reconstruction de la vie normale dans la province.

À cet égard, je voudrais signaler que la question de la participation des représentants de la communauté serbe du Kosovo-Metohija au Groupe de travail de la MINUK sur l'élaboration du cadre juridique pour les élections dans la province a été résolue. Ils sont prêts à apporter leur contribution constructive. Il est de la plus haute importance qu'on leur donne des garanties de sécurité correctes, ainsi que des garanties concernant leur participation égale au Groupe de travail. Leur nombre dans les organes d'autonomie locale devrait aussi être augmenté.

L'élaboration du cadre juridique est essentielle pour la tenue des élections dans toute la province du Kosovo-Metohija. La Yougoslavie souhaite vraiment coopérer avec la MINUK pour organiser ces élections. Pourtant, comme ma délégation l'a déjà indiqué à de nombreuses reprises, pour que ces élections aient lieu, il faudra bien définir les structures pour lesquelles elles auront lieu, déterminer les compétences de ces structures et assurer une représentation adéquate de la communauté serbe et des autres communautés non albanaises dans ces structures.

Le retour des personnes déplacées, au moins dans les zones où les retours sont possibles, est également extrêmement important. C'est évidemment un processus difficile et il devrait être abordé très scrupuleusement et en respectant strictement les dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, notamment celles relatives à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie. Par conséquent, la Yougoslavie veut et devrait jouer un rôle actif et approprié dans l'ensemble du processus, y compris le travail sur le cadre juridique.

Permettez-moi également de faire quelques observations sur une autre question soulevée dans l'exposé, à savoir la situation dans la zone de sécurité terrestre du sud de la Serbie. Les incidents violents causés par des extrémistes albanais et des groupes terroristes dans la région, qui ont fait des victimes chez

les Serbes, y compris des civils, se poursuivent, et le sort des personnes enlevées par ces groupes n'a toujours pas été élucidé. Néanmoins, le gouvernement de mon pays ne se laissera pas dissuader de suivre la voie du dialogue et de trouver une solution politique pacifique au problème. À cet égard, nous continuons de travailler pour la pleine mise en oeuvre du plan Covic, y compris la participation accrue de nos forces à des secteurs d'activités établis lors de contacts avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Pour ce qui est de la situation dans la zone de sécurité terrestre du sud de la Serbie et dans la République voisine de Macédoine, je voudrais souligner encore à cette occasion l'importance de la résolution 1345 (2001) adoptée récemment par le Conseil de sécurité, en tant que contribution constructive aux efforts visant à mettre fin au cycle de la violence et à instaurer la stabilité dans l'ensemble de la région. Nous sommes également encouragés par les efforts additionnels déployés récemment par la KFOR pour contrôler plus efficacement les frontières dans cette région.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la position de mon gouvernement : on ne pourra trouver de solutions réelles et durables aux problèmes du Kosovo et de Metohija que par la mise en oeuvre complète et constante de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, ainsi que par le dialogue et la coopération, envers lesquels la République fédérale de Yougoslavie demeure entièrement engagée.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Suède. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Schori** (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Guéhenno de son exposé très complet; il a vraiment répondu à toutes les questions. Comme les membres le savent, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et des pays associés à l'Union européenne, ainsi que du pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, l'Islande.

Je ne vais pas lire toute ma déclaration au Conseil; des copies en sont disponibles pour les membres. Je voudrais simplement faire trois observations. Premièrement, je tiens à aborder la situation des minorités au Kosovo. Selon des rapports récents du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Eu-

rope, la situation s'aggrave de plus en plus. En outre, des preuves indiquent que ces actes, ce harcèlement et ces attaques terroristes sont de mieux en mieux coordonnés et organisés. Il est donc très important d'insister auprès de tous les dirigeants politiques, notamment les dirigeants albanais kosovars, pour qu'ils joignent les actes aux paroles.

Ma deuxième observation a trait aux personnes disparues. Je me félicite de l'attitude constructive de l'orateur précédent. Je dirais qu'il importe de clarifier le sort de toutes les personnes disparues. L'établissement d'un mécanisme mixte est une mesure positive à poursuivre.

Troisièmement, l'Union européenne se félicite de l'adoption de la résolution 1345 (2001) du Conseil de sécurité concernant la situation dans le sud de la Serbie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. À un moment où de nouvelles perspectives s'offrent à la région, nous souhaitons souligner que ceux qui cherchent à atteindre leurs objectifs par des moyens violents, que ce soit pour des causes nationalistes ou autres, n'ont pas d'avenir. L'Union européenne n'appuiera que ceux qui choisissent la voie de la paix, de la démocratie, de la réconciliation et de la coopération régionale. À cet égard, nous nous félicitons de la signature aujourd'hui de l'accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Enfin, l'Ambassadeur Mahbubani a évoqué le spectre de Hamlet et soulevé certaines questions. Je voudrais dire que la différence entre l'époque de Hamlet et la nôtre, c'est que nous avons des centaines de milliers de spectres auxquels nous devons faire face – et c'est pourquoi nous sommes ici.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Suède d'avoir distribué la déclaration faite par la Suède au nom de l'Union européenne et de s'être limité, dans ce format, à des commentaires oraux. J'estime qu'il s'agit d'une démarche très utile dans notre façon interactive de procéder, et je la recommande à d'autres non-membres du Conseil qui voudraient intervenir pour présenter leurs vues dans les débats de cette nature que tient le Conseil.

Je constate que le Secrétaire général adjoint souhaite faire quelques brefs commentaires finals sur les dernières déclarations, et je lui donne la parole.

**M. Guéhenno** (*parle en anglais*) : Il y a encore quelques questions qui demeurent sans réponse. En fait, j'ai oublié de répondre à une question sur le Monténégro posée par la délégation norvégienne. Je ne veux pas préjuger du résultat des élections et de la voie que le Monténégro choisira à l'avenir. Lorsque j'étais au Kosovo, j'ai entendu des évaluations très contradictoires de ce que pourrait être ce résultat. Je suis désolé d'avoir une réponse qui est, en fait, davantage une question, mais je pense que c'est ce que nous croyons honnêtement à ce moment-ci.

L'Ukraine a soulevé la question de savoir comment évoluait l'accord avec Belgrade. Ce que nous négocions actuellement, c'est l'accord concernant le statut de la Mission entre les autorités de la République fédérale de Yougoslavie et le bureau de liaison de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je suis heureux de dire que nous avons entendu, après la rencontre entre le Président Kostunica et le Représentant spécial du Secrétaire général, qu'un tel accord devrait être conclu très bientôt; il aidera à traiter aussi bien des questions de fond dont nous avons parlé ce matin que de questions très pratiques liées à l'établissement de ce bureau à Belgrade.

L'Irlande a demandé pourquoi il y a encore tant d'Albanais détenus en Serbie même. Les lois d'amnistie de la République fédérale de Yougoslavie et de la Serbie portent sur les prisonniers politiques, mais excluent les condamnés pour terrorisme. Les 400 prisonniers auxquels le représentant de l'Irlande a fait référence ont été condamnés suite à de telles accusations. J'ai été heureux d'entendre que le Président Kostunica a assuré au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup, que cette catégorie de cas – et parmi eux on trouve un groupe particulièrement difficile dénommé groupe Djakovica – serait traitée bientôt. Ce problème devrait donc être réglé sous peu.

Je pense que je vais m'arrêter ici, pour être bref.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint de ces précisions.

Je voudrais faire certains commentaires en guise de suivi et de conclusion. Le Secrétaire général adjoint pourrait-il transmettre à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et au Représentant spécial du Secrétaire général les remerciements chaleureux du Conseil pour le travail difficile qu'ils accomplissent en matière de maintien de l'ordre, de préparation des élections, et pour

l'ensemble de leurs activités? Nous reconnaissons qu'ils ont une tâche très difficile, et nous les remercions du travail qu'ils accomplissent.

Le Conseil continuera de suivre cette question de très près. Je voudrais simplement faire ressortir de la discussion d'aujourd'hui les éléments sur lesquels nous continuerons d'avoir besoin d'exposés du Secrétariat et sur lesquels la discussion de ce matin a surtout porté.

De toute évidence, les élections et l'ensemble du processus politique constituent un domaine crucial. Je pense que nous avons fait ressortir ce matin l'importance d'organiser les élections de manière à rassembler les communautés, comme le représentant de la Fédération de Russie et d'autres orateurs l'ont souligné. Le caractère inclusif du processus politique est extrêmement important pour le Conseil, pour ce qui est de tenter de recréer un Kosovo multiethnique. Nous nous réjouissons de ce que la question du représentant serbe au Groupe de travail ait été réglée; c'est un bon signe. Nous saluons également la création par la MINUK d'un bureau officiel à Belgrade, où il y aura échange de communications.

Le maintien de l'ordre est de toute évidence une priorité. Le nouveau pilier I a été formé, et cet événement était très attendu. Dans ce domaine, on a mis l'accent non seulement sur les structures de maintien de l'ordre et sur la magistrature, mais également sur le trafic illicite d'armes. La Jamaïque et d'autres y ont fait référence, et nous reviendrons sur cette question si le Secrétariat et la MINUK éprouvent des problèmes à cet égard, ce qui est fort probable.

Toute la question de sécurité est, bien sûr, importante, en particulier la violence ethnique. Nous nous félicitons des progrès accomplis, mais il y a encore énormément à faire, surtout en ce qui concerne l'extrémisme. Nous reviendrons peut-être sur l'extrémisme lorsque nous reprendrons l'examen de cette question au Conseil. Nous aimerions que le Secrétariat et la MINUK réfléchissent davantage à cette question. Le représentant de l'Irlande a indiqué que les dirigeants de la communauté et des groupes ethniques doivent mener dans ce domaine : respecter la loi, les résolutions et le cadre international, et prendre les choses progressivement en songeant toujours à l'ordre public.

Le redressement économique est de toute évidence très important. Cela va de soi. Je me réjouis de ce que le Secrétaire général adjoint ait indiqué que la

situation économique commence à s'améliorer considérablement.

Sur le plan humanitaire, les questions du retour des réfugiés, des personnes déplacées, des personnes portées disparues et des détenus ont toutes été évoquées, et nous allons de suivre de très près les progrès réalisés à cet égard. Le Bangladesh a parlé du rapporteur chargé des personnes portées disparues, question sur laquelle le Conseil aimerait avoir une réponse. Je crois qu'il rend compte au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme mais il souhaiterait peut-être tenir le Conseil informé.

Nous n'avons pas oublié l'ensemble du contexte régional. C'est un contexte très large. La Macédoine a été mentionnée, ainsi que le sud de la Serbie. Mais nous abordons le Kosovo dans le cadre régional et nous souhaitons élargir les discussions sur la question, peut-être en privé dans le courant du mois.

Nous savons très bien que la MINUK doit travailler avec la Force de paix au Kosovo (KFOR), avec les communautés locales et avec les gouvernements régionaux. Et donc pour nous, il est important d'avoir des exposés et des informations qui proviennent surtout de la KFOR. Nous contacterons les dirigeants de la KFOR pour voir s'il est possible de procéder à un échange de vues avec eux, en particulier sur la question de la sécurité.

Enfin, de nombreux membres du Conseil ont mentionné la mission proposée, en appuyant cette idée. C'est une chose à laquelle la présidence du Royaume-Uni donnera suite au cours de ce mois. Nous en parlerons pendant nos consultations officieuses en vue de parvenir à un accord sur un calendrier qui ne gêne pas les préparatifs des élections. Je pense qu'il nous faudra en tenir compte.

J'aimerais donc terminer en remerciant le Secrétaire général adjoint d'avoir fait un exposé très constructif et d'avoir répondu de façon complète aux questions. La nature et le style de cette séance ont prouvé qu'ils favorisaient l'interactivité.

Je voudrais enfin féliciter et remercier ceux que nous ne félicitons et ne remercions pas souvent – en plus des interprètes qui doivent souvent s'adapter aux improvisations –, il s'agit des transcripteurs et des sténographes, dont la tâche est bien plus difficile lorsque nous improvisons et parlons sans texte écrit. Je vous remercie pour le travail que vous faites en permanence, mais surtout pour celui que vous faites pour de telles séances.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Il restera saisi de la question.

*La séance est levée à 13 h 25.*